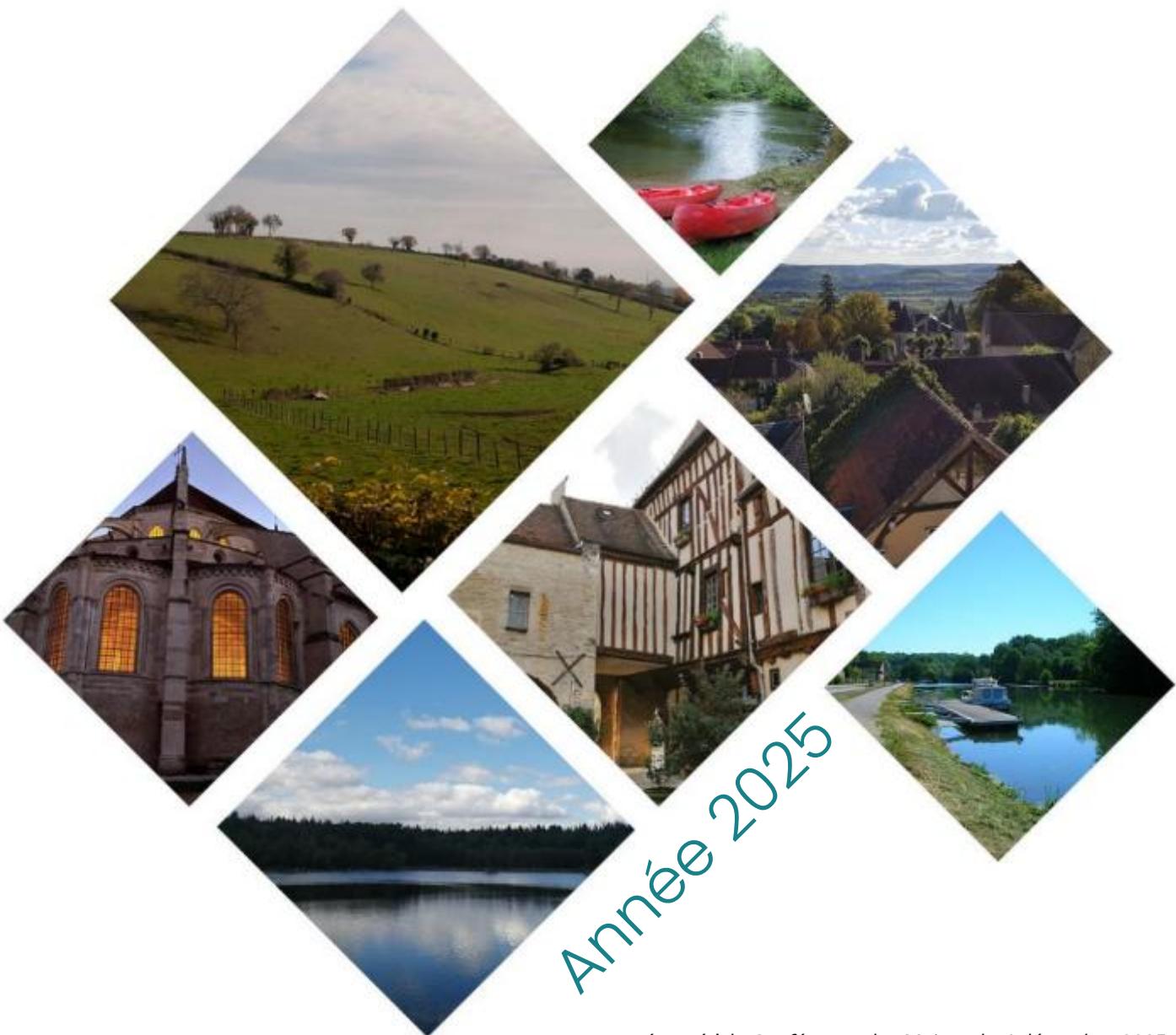


Rapport d'activité



Année 2025

présenté à la Conférence des Maires du 4 décembre 2025

version consolidée en date du 16 décembre 2025

SOMMAIRE

À PROPOS DU PETR DU PAYS AVALONNAIS.....	3
1. Une double représentation.....	3
A. Le Comité Syndical du Pôle.....	3
B. Le Conseil de Développement Territorial.....	4
C. L'équipe du Pays Avallonnais	5
2. Le projet de territoire 2022-2026.....	6
ACTIONS 2025.....	7
1. Contractualisations	7
A. Un seul projet de territoire, de multiples contrats et programmes.....	7
B. Programme LEADER.....	7
C. FEDER RURAL 2021-2027	8
D. Contrat régional « Territoires en action ».....	9
2. Attractivité / communication.....	10
A. Attractivité territoriale.....	10
B. Communication grand public.....	11
3. Contrat local de santé	14
A. La maison des étudiants en santé.....	14
B. Le CLS, une participation citoyenne en consolidation.....	15
4. Natura 2000.....	16
A. Les sites Natura 2000 sur le territoire.....	16
B. Études et suivis Scientifiques	16
C. Mesures de gestion et de protection	17
D. Sensibilisation, information et communication.	18
5. Culture.....	19
A. Promouvoir une politique ambitieuse en matière d'EAC.....	19
B. Le diagnostic territorial	20
C. Projets itinérants pour les publics éloignés de la culture.....	20
D. L'accompagnement des acteurs culturels.....	21
E. Sauvegarder et valoriser les paysages et richesses patrimoniales.....	21
F. Accélérer la transition écologique des lieux et activités culturelles.....	22
6. Projet alimentaire territorial.....	23
A. Approvisionnement de proximité pour la restauration collective.....	23
B. Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation....	23
C. Réduction du gaspillage alimentaire.....	25
D. Lutte contre la précarité alimentaire.....	25
E. Changement climatique : aidons nos producteurs à s'adapter.....	26
7. Aménagement de l'espace.....	27
A. Le SCoT du Grand Avallonnais : un suivi perpétuel	27
B. Au plus près des communes pour aménager le territoire du Pays Avallonnais	28
8. Conseil de Développement Territorial.....	29
A. La société civile organisée	29
B. Les dossiers les plus suivis par le CDT.....	29
9. Label « Guid'Asso Spécialiste ».....	30
BILAN FINANCIER	31
1. Rappel du financement du PETR	31
A. Sur la contribution financière des EPCI.....	31
B. Sur les subventions captées par le PETR.....	31
2. Résultat de clôture de l'exercice 2025	32
3. État de la dette du PETR.....	33

À PROPOS DU PETR DU PAYS AVALLONNAIS

Créé en 2017, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Avallonnais est une structure de coopération entre les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein.

Le Pays Avallonnais est un outil de développement du territoire au service des Communautés de communes, des 83 communes qui constituent le territoire, des acteurs locaux (associations, entreprises, etc.), mais aussi de chacun de ses habitants.

Son but :

- Associer les communes pour mener à bien un Projet de territoire et en défendre les intérêts ;
- Dialoguer plus facilement avec les différents pouvoirs publics qui sont ses partenaires : l'Union Européenne, l'État, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

1. UNE DOUBLE REPRÉSENTATION

La particularité d'un PETR est que la loi impose une double-représentation :

- Les élus républicains siègent au Comité Syndical du Pôle (CSP) en représentant, à égalité des voix, les deux Communautés de Communes fondatrices ;
- La société civile siège au Conseil de Développement Territorial (CDT), regroupant l'ensemble des forces vives du territoire : associations, professions libérales, chambres consulaires, etc.

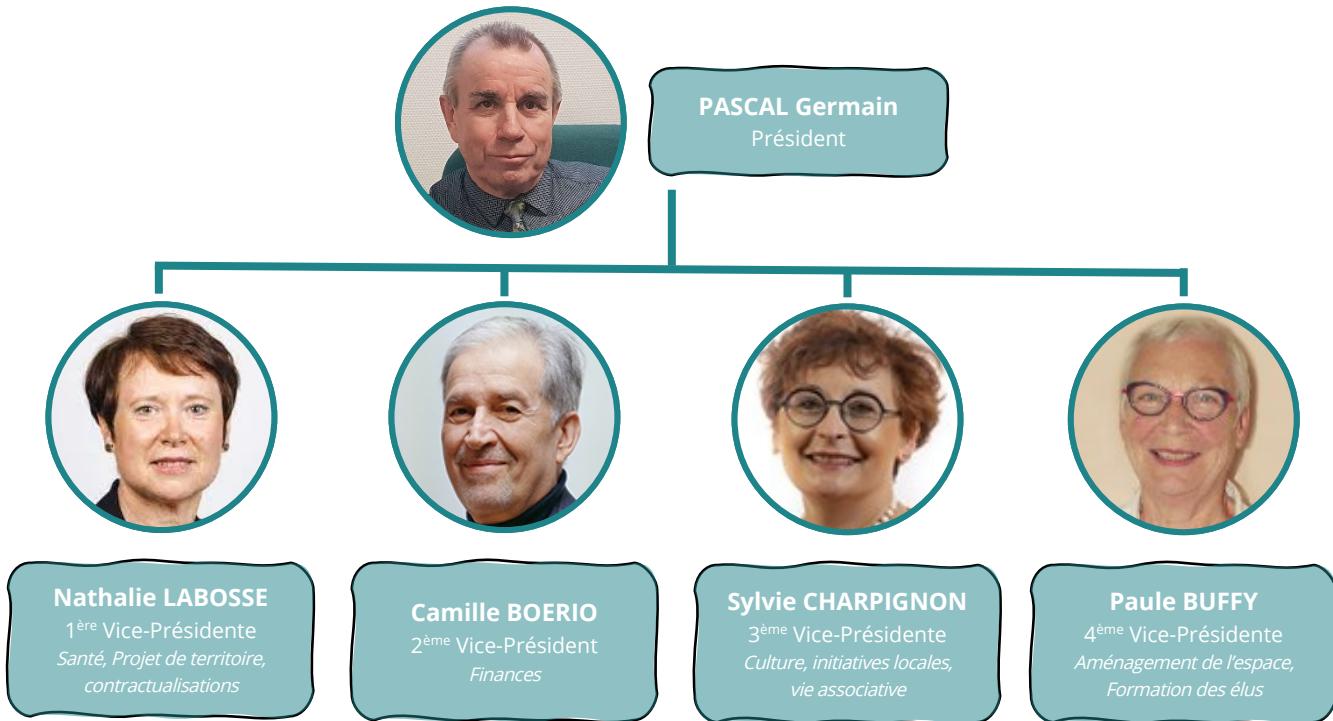
Ces deux instances travaillent conjointement et en complémentarité à la bonne mise en œuvre du Projet de territoire, avec chacune leurs prérogatives.

À noter : le nombre et la composition du CDT ont évolué au cours de l'année 2023 afin de garantir une meilleure représentativité des acteurs socio-économiques du territoire. De 32 membres, il est passé à 40.

A. LE COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nom	Communauté de Communes	Nom	Communauté de Communes
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Angélo ARENA	CCAVM	Hubert BARBIEUX	CCAVM
Paule BUFFY (Vice-Présidente)	CCAVM	Olivier BERTRAND	CCAVM
Camille BOERIO (Vice-Président)	CCAVM	Bruno CHARMET	CCS
Sylvie CHARPIGNON (Vice-Présidente)	CCS	Jacqueline DE DEMO	CCS
Xavier COURTOIS	CCS	Gérard DELORME	CCAVM
Pascal GERMAIN (Président)	CCAVM	Pascal DUBOIS	CCS
Marie-Laure GRIMARD	CCS	Jacqueline DUPLESSY	CCS
Didier IDES	CCAVM	Jean-Louis GROGUENIN	CCS
Cloria JAOLAZA	CCS	Olivier MAGUET	CCAVM
Nathalie LABOSSE (Vice-Présidente)	CCS	Nathalie MILLET	CCAVM
Nadine LEGENDRE	CCS	Serge NASSELEVITCH	CCAVM
Marie-Claire LIMOSIN	CCAVM	Pierre NOIROT	CCS
Jean-Marie MAURICE	CCS	Sandra PICART	CCS
Stéphane MOREL	CCS	Gilles SACKEPY	CCS
Gérard PAILLARD	CCAVM	Sylvie SOILLY	CCAVM
François ROUX	CCAVM	Louis VIGOUREUX	CCAVM

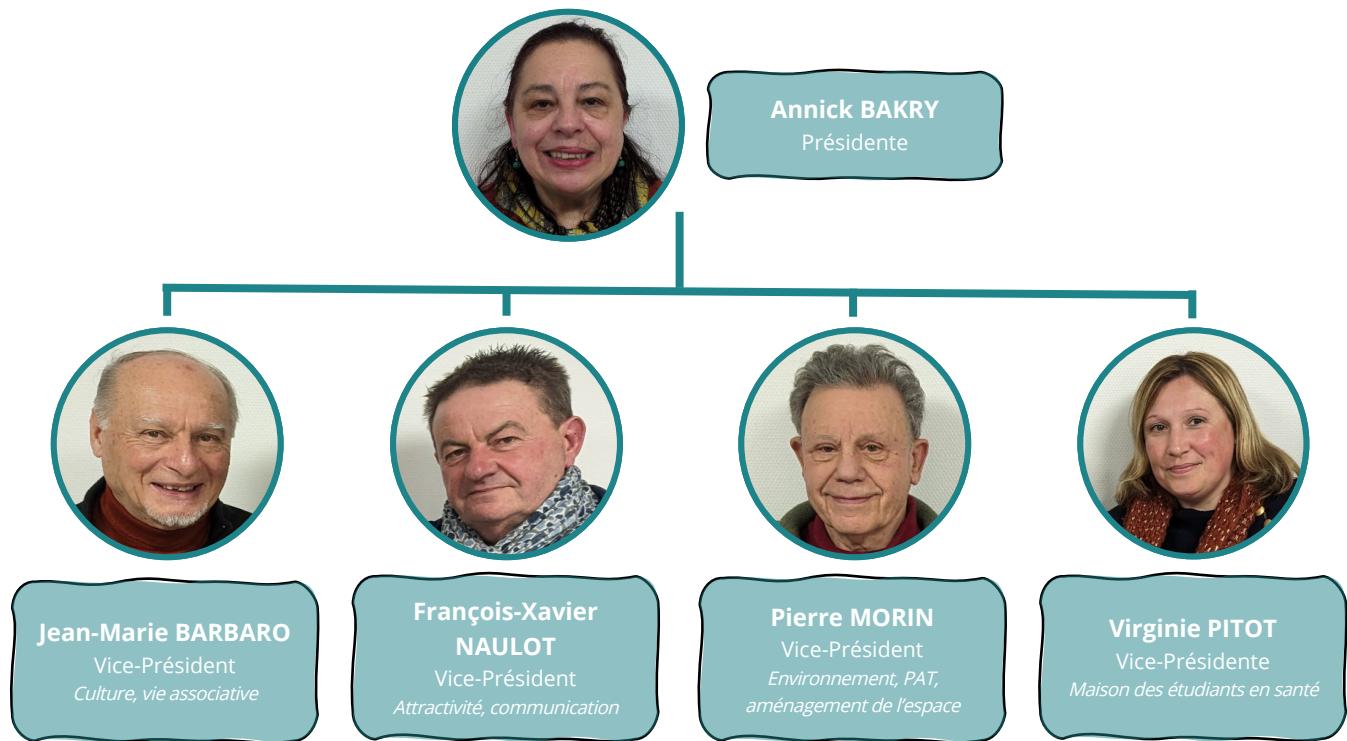
Le Bureau du Comité Syndical du Pôle au 31 décembre 2025



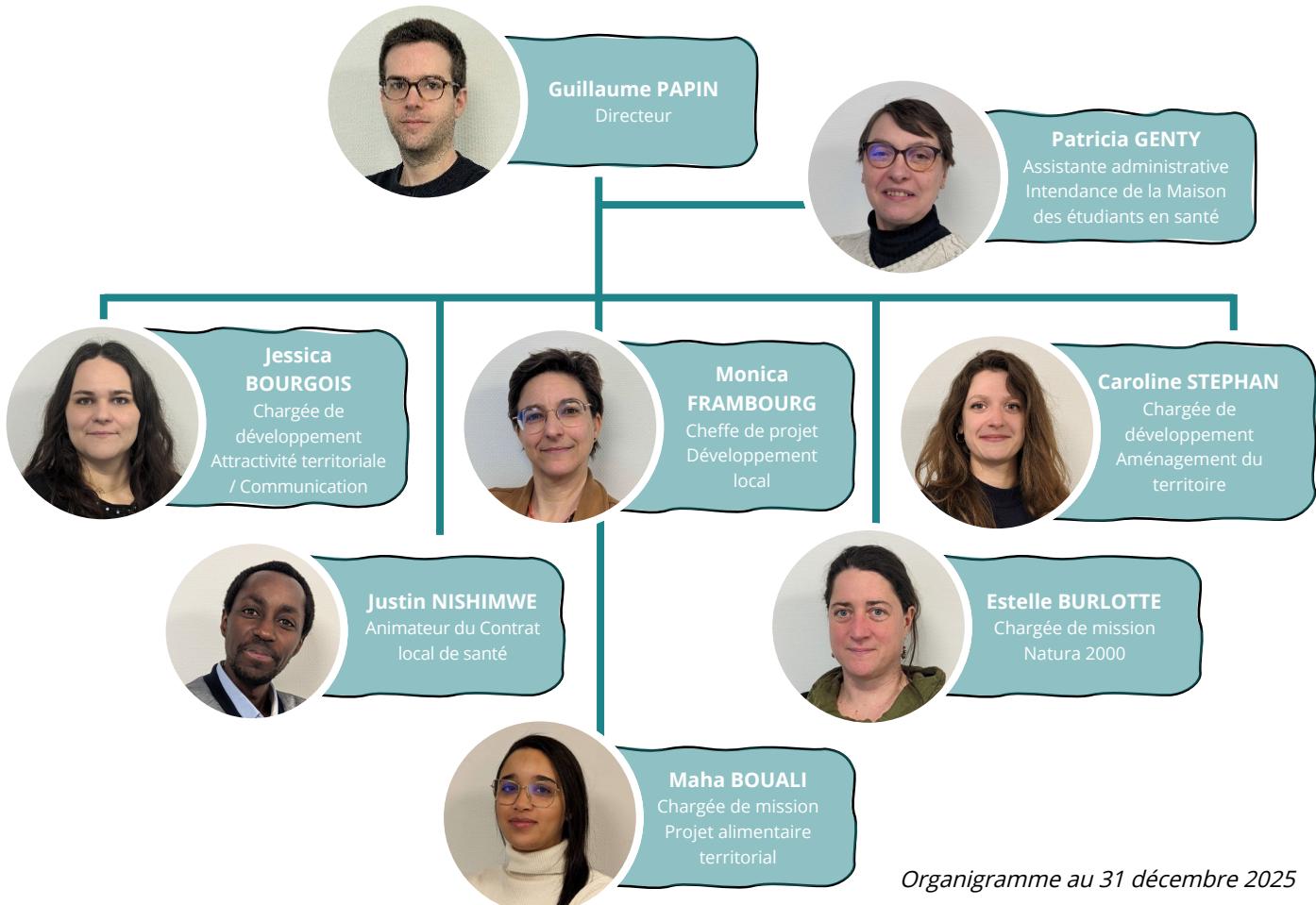
B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL AU 31 DÉCEMBRE 2025

Nom	Structure / zone	Nom	Structure / zone	Collège
TITULAIRES		SUPPLÉANTS		
Pierre MORIN (Vice-Président)	Traverses / Avallon	Hervé DESRUUELLE	Terre de Légendes / Avallon	Associatifs
Jean-Marie BARBARO (Vice-Président)	BAT / Avallon	Thierry BILLOT	JAVA / Avallon	
Michel PAUTARD	AV.E.C. Montmartre / autour d'Avallon	<i>Poste à pourvoir</i>	<i>Autour d'Avallon</i>	
Hélène KLUYVER	Le Patrimoine Oublié / Noyers	Catherine LEGRAND	Les Amis du vieux Noyers / Noyers	
Jean-Bernard ALLARDI	Château de Pisy / Guillon TP	Nathalie ARCHINARD	Château de Monthelon / Guillon TP	
Dominique THIERY	VMM / Quarré-les-Tombes	Hélène ROUECHE	PQM / Quarré-les-Tombes	
Odile BONIS	Les Arts de la grotte / L'Isle-sur-Serein	Yves MACHEBOEUF	Train Massangis / L'Isle-sur-Serein	
Laurent BROCHARD	C. Châtel-Censoir / Vézelay-Châtel-Censoir	<i>Poste à pourvoir</i>	Vézelay-Châtel-Censoir	
Jacques AUBAGUE	FEP / Vézelay-Châtel-Censoir	Fernand EGEA	Fond. Zervos / Vézelay-C.Censoir	
<i>Poste à pourvoir</i>	(CAC Parc Morvan)	<i>Poste à pourvoir</i>	(CAC Parc du Morvan)	
Annick BAKRY (Présidente)	Médecine	Florence MAUCHAUSSÉ	Paramédical	Socioprofessionnels et personnes qualifiées
François-Xavier NAULOT (Vice-Président)	CCI	Yann PICARD	CCI	
Virginie PITOT (Vice-Présidente)	Immobilier / juridique	Gilbert CASSIN	Juridique	
Charles BARACCO	Chambre d'Agriculture	Alicia CHATELAIN	Chambre d'Agriculture	
<i>Poste à pourvoir</i>	Artisan	Jérôme MARCHAND	CMA	
Sandrine TOUCHART	Enseignement	Corentin DREAU	Notaire	
Annie GAUTIER	Social	Jean-Paul CARQUIN	Communication	
François KAISIN	Environnement	Hélène GASSIN	Environnement	
<i>Poste à pourvoir</i>	Architecture-urbanisme	Denis DUPONT-NIVET	Architecture-urbanisme	
Julie BESLE	Citoyenneté	Hélène VIGNAUD	Citoyenneté	

Le Bureau du Conseil de Développement Territorial au 31 décembre 2025



C. L'ÉQUIPE DU PAYS AVALONNAIS AU 31 DÉCEMBRE 2025



Organigramme au 31 décembre 2025

2. LE PROJET DE TERRITOIRE 2022-2026

Le rôle premier d'un PETR est de porter un projet de territoire afin d'en assurer le développement sur l'ensemble des thématiques qui font la vie des administrés.



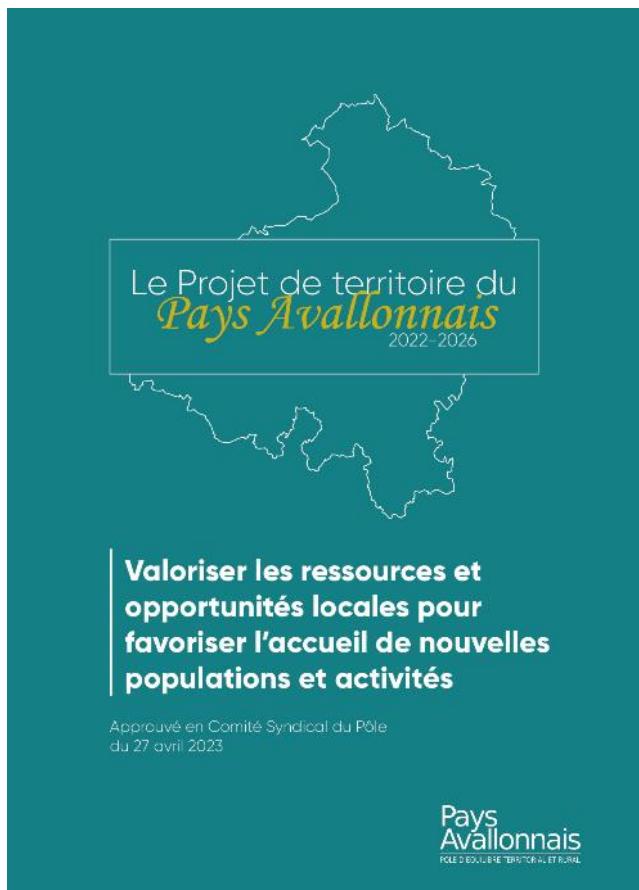
Le projet de territoire du Pays Avallonnais résulte d'une démarche participative : 5 cycles de co-construction se sont tenues en impliquant les élus, les partenaires ainsi que les citoyens et les associations dont notamment 9 ateliers au printemps 2022 et une consultation en ligne suite à sa présentation lors des Rencontres du Pays Avallonnais, le 11 février 2023.

Au total, plus de 200 acteurs et citoyens se sont mobilisés pour accompagner le Pays Avallonnais dans la définition de son Projet de territoire 2022-2026.

Sa finalité, « **Valoriser les ressources et opportunités locales pour favoriser l'accueil de nouvelles populations et activités** », et les quatre orientations qui sont la colonne vertébrale des actions du Pays Avallonnais ont donc été révisées en 2022. Elles se déclinent comme suit :

- Construire et animer une politique d'accueil de nouvelles populations et d'activités
- Accompagner un développement économique garant de l'environnement et porteur d'innovation sociale
- œuvrer pour un territoire attractif qui veille sur ses habitants
- Garantir un cadre de vie de qualité et d'un moindre impact environnemental

Le projet de territoire du Pays Avallonnais a été approuvé le 27 avril 2023 et sera mis en œuvre jusqu'à la fin du mandat en 2026. En effet, à chaque renouvellement du Comité Syndical du Pôle, le projet de territoire doit être évalué et reconduit ou révisé.



ACTIONS 2025

1. CONTRACTUALISATIONS

A. UN SEUL PROJET DE TERRITOIRE, DE MULTIPLES CONTRATS ET PROGRAMMES

Grâce au PETR, le territoire bénéficie d'un ensemble de contrats et programmes qui permettent la conduite d'actions et le financement de projets publics comme privés qui contribuent à la mise en œuvre du Projet de territoire.

Voici ci-contre les différentes contractualisations qui nous permettent de mettre en œuvre tout ou partie du Projet de territoire.

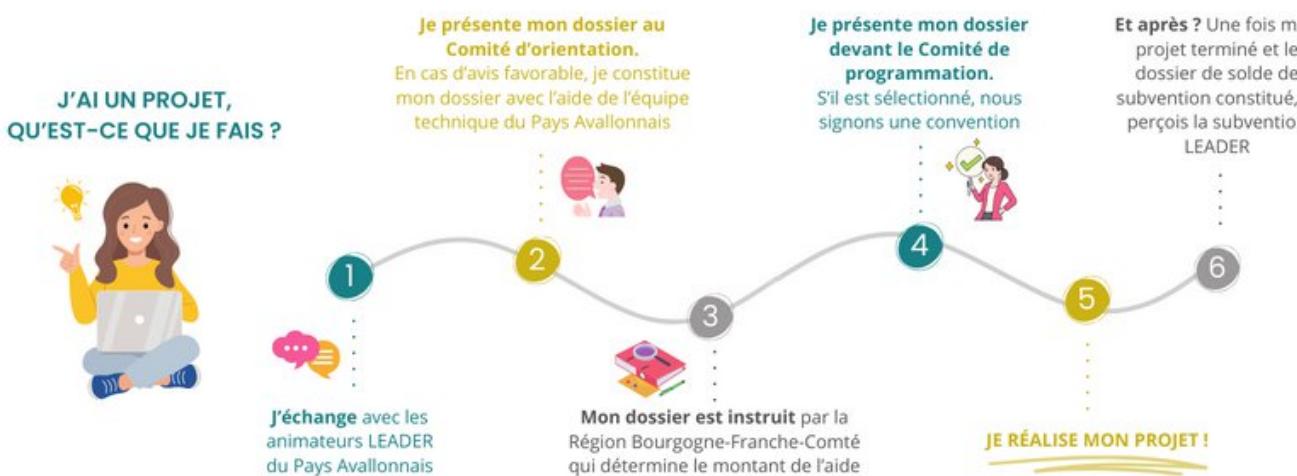
En matière de financements de projet, il y a trois contractualisations principales. Il s'agit des programmes européens LEADER et FEDER rural, et du Contrat régional « Territoires en action ».



B. PROGRAMME LEADER

En 2025, malgré la dizaine de porteurs rencontrés par les agents la seule nouvelle demande est celle déposée par la commune de Châtel-Censoir.

Une petite dizaine de projets sont en cours d'accompagnement et pourraient déposer une demande d'aide prochainement. Il s'agit principalement de projets d'investissement portés par des communes et de projets associatifs autour de la culture.



Chiffres clés

L'enveloppe totale s'élève à 1 644 000 euros, dont 1 233 000 euros seront dédiés aux projets et un maximum de 411 000 euros à l'ingénierie.

Les deux premiers dossiers ont été programmés en octobre 2025, puis un troisième en novembre 2025.

À noter que le premier dossier programmé en fonctionnement du GAL (financement de l'ingénierie) a couvert les trois premières années du programme, à savoir 2023, 2024 et 2025, afin de diminuer la quantité de dossiers à instruire, passant de 6 dossiers à 2 dossiers (entre DA et DP).

Ainsi, en fin d'année 2025, on compte :

(chiffres présentés en Comité de programmation d'octobre 2025)

- Une trentaine de projets accompagnés,
- 21 lettres d'intention déposées (dont 3 pour projets abandonnés),

- 18 dossiers dans le vivier (lettres d'intention) :

- 8 dossiers validés sur Euro-PAC (dont 3 programmés et 5 en cours d'instruction),
- 4 ouverts, en cours de dépôt,
- 6 non ouverts, en cours de montage ou en suspens,
- 0 payé.

Entre les subventions demandées par le PETR et celles demandées par ces porteurs, l'enveloppe du territoire serait déjà consommée à hauteur d'environ 67 %.

Ce dernier chiffre a été revu à la baisse (par rapport au chiffre annoncé fin 2024) à cause d'abandons de certains dossiers. Il faut aussi savoir qu'entre le dépôt de la première lettre d'intention, dans laquelle on fait figurer une estimation haute, et la réalisation du projet, la subvention finale est souvent plus basse.

Enfin, une dizaine de projets sont susceptibles de solliciter le programme en 2026 ou 2027.

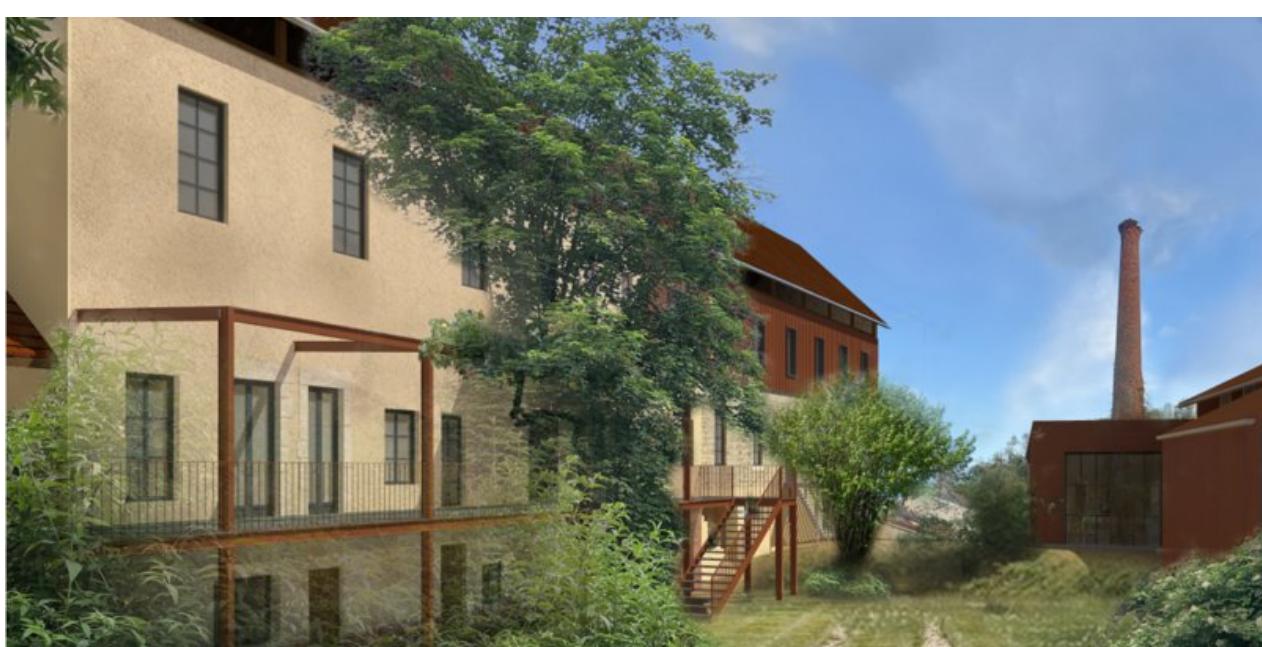
C. FEDER RURAL 2021-2027

Notre territoire a aussi bénéficié du FEDER rural, fonds européens administrés par la Région et dont la stratégie était en lien avec le Projet de territoire et les autres contractualisations, notamment le programme LEADER et le Contrat TEA.

Ce dispositif a été fermé en octobre 2025 après épuisement de l'enveloppe.

Sur les 6 lettres d'intention envoyées par des porteurs de notre territoire, 5 avaient reçu un avis favorable du PETR du Pays Avallonnais. Fin 2025, après fermeture du dispositif : 1 dossier a été programmé, 2 sont en cours d'instruction, 2 ont été abandonnés

Le sixième sera déposé au titre du programme LEADER.



Projets situés sur le site de l'ancienne Tannerie à Avallon : un lieu culturel avec accueil de résidences d'artistes, expositions et salle de spectacle ; une entreprise de fabrication de décors pour le spectacle et l'audiovisuel.

D. CONTRAT RÉGIONAL « TERRITOIRES EN ACTION »

Le contrat « Territoires en action » a été élaboré durant l'année 2023, à la suite de l'approbation du Projet de territoire, et signé avec la Région fin 2023, à Noyers.

Il permet de mobiliser une enveloppe de 1 366 891 euros entre 2023 et 2026 pour soutenir les projets du territoire, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'agit du volet financier du SRADDET¹, ce schéma d'aménagement du territoire piloté par la Région qui met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, l'attractivité, les services à la population, les mobilités durables et l'accès à la santé. C'est pourquoi ce sont ces quatre thèmes qui ont été fixés par la Région pour répartir l'enveloppe financière du contrat TEA. Par ailleurs, la Région fixe des conditions ambitieuses à l'octroi de ces subventions. Ainsi, au-delà de la contribution au SRADDET et à notre Projet de territoire, le projet financé doit respecter un certain nombre de critères environnementaux, comme la performance énergétique, la moindre consommation foncière ou la bonne gestion des eaux pluviales. Il est aussi nécessaire que le projet soit mené en laissant une grande place à l'expression des citoyens et futurs usagers.

Ainsi, en 2025 quatre projets ont été accompagnés pour émerger à ce contrat :

- La réfection de la piste d'athlétisme du stade Léon Laurent, à Avallon, pour un montant de subvention de 683 000 euros, au titre de l'axe « Conforter l'attractivité par le développement de services à la population » ;
- Les points relais mobilités de la CCAVM, sur dix communes de son territoire, pour un montant de subvention de 136 689 euros, au titre de l'axe « Favoriser les mobilités durables du quotidien » ;
- La requalification d'une friche agricole en lotissement d'habitation sur la commune de Tharot et l'apaisement de la traversée de la commune de Pierre-Perthuis, au titre de l'axe « Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique ». Ces projets étant néanmoins pas assez matures, ils seront définitivement présentés en 2026.

Enfin, cet accompagnement nécessite une ingénierie depuis la genèse du projet jusqu'au dépôt de la demande de subvention c'est pourquoi, en 2025, la Région a financé trois postes au sein de l'équipe du PETR : l'animateur du Contrat local de santé (poste co-financé avec l'ARS), la chargée de mission « Attractivité territoriale » (poste co-financé avec LEADER) et la chargée de mission « Aménagement de l'espace ».

Montant total de l'enveloppe du Contrat régional TEA :

1 366 891 €



683 446 €

Conforter l'attractivité par le développement de **Services à la population**



410 067 €

Accompagner les territoires dans l'**Adaptation au changement climatique**



136 689 €

Favoriser les **Mobilités durables du quotidien**



136 689 €

Favoriser l'**Accès à la santé** pour tous

¹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

2. ATTRACTIVITÉ / COMMUNICATION

A. ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

La démarche d'attractivité

En 2025, la mission d'attractivité territoriale portée par le Pays Avallonnais a été confrontée à des défis structurels dont des divergences quant à l'allocation des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Cela a notamment conduit à l'absence de budget alloué. Malgré la volonté de mener certaines actions en régie, l'absence de budget dédié constitue un frein majeur à la réalisation des objectifs fixés. Ces contraintes ont limité la capacité à déployer des actions concrètes et à fédérer les acteurs locaux autour d'une vision commune. En effet, ces difficultés, couplées à une instabilité dans la définition de la vision stratégique, complexifient la coordination avec les partenaires et limitent la capacité du Pays Avallonnais à jouer pleinement son rôle de chef de file. Dans ce contexte, une réflexion collective sur les modalités de financement et de gouvernance s'avère indispensable pour relancer cette mission.

Toutefois, nous avons pu poursuivre le travail commun avec la Chambre Économique de l'Avallonnais et l'Office de tourisme du Grand Vézelay autour du Guide du territoire à destination des résidents et futurs résidents du territoire. Il faudra le finaliser, notamment suite à la dissolution de la CEA qui portait le projet et le changement de périmètre d'intervention de l'Office de tourisme à la seule CCAVM.

Enfin, le PETR est également bien identifié auprès de l'Agence d'attractivité du département de l'Yonne (AYA), qui nous transmet les candidats à l'installation intéressés par notre territoire. Sur le début de cette démarche régionale portée par le Département, nous avons suivi huit porteurs de projet en 2025 (trois en cours, un abandon et quatre projets mis en pause par les porteurs). Nous avons aussi participé au lancement de l'Agence le 12 mars, puis à deux Conseils Consultatifs (juin et novembre) ainsi qu'à deux Commissions thématiques (attractivité résidentielle et marketing territorial).



L'attractivité médicale

Le Pays Avallonnais mène depuis plusieurs années des actions pour favoriser de nouvelles installations d'actifs, notamment en direction des professionnels en santé et des étudiants en santé qui effectuent un stage sur le territoire. En effet, différentes approches sont mises en place, notamment pour inciter les jeunes professionnels en santé à choisir notre territoire non seulement comme terrain de stage, mais également comme lieu de vie pour leur installation future.

Pour l'année 2025, le Pays Avallonnais a organisé et participé à quelques manifestations, occasion de promouvoir le territoire auprès des jeunes professionnels de santé, dont notamment une journée d'accueil des internes de médecine organisée par l'URPS Médecin Libéral le 12 avril 2025 au Saline Royale d'Arc-et-Senans, et où le Pays Avallonnais a tenu un stand en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Yonne.



Nous avons également travaillé avec l'Agence Régionale de santé afin d'établir le portrait de territoire du Pays Avallonnais.

En effet, dans sa démarche de valorisation des territoires, l'ARS BFC a initié, la réalisation de ces outils à l'échelle des CLS. Ces portraits mettent en lumière les atouts et les richesses de chaque territoire, tant en matière d'offre de santé que d'économie, d'éducation, de culture ou de patrimoine. L'objectif est de promouvoir une vision globale et attractive des territoires, afin de faciliter l'installation et la fidélisation des professionnels de santé, tout en répondant à leurs aspirations en termes de cadre de vie.

L'ARS communique ces portraits aux professionnels de santé candidats à l'installation, ils sont également disponibles sur leur site internet.

Aussi, en co-construction avec les jeunes professionnels accueillis ainsi que des professionnels de santé, l'année 2025 a permis de poursuivre l'élaboration du plan d'animations autour de notre Maison des étudiants en santé. Ce plan vise à renforcer l'attractivité du territoire auprès de tous les stagiaires en santé du Pays Avallonnais ainsi qu'auprès de jeunes professionnels de santé remplaçants. Pour plus d'information à ce sujet, cf. Partie 3. Contrat Local de Santé.

Toutes ces actions sont financées par l'ARS dans le cadre du Contrat local de santé (CLS).

LE PAYS AVALONNAIS

Nathalie LABOSSE
Vice-présidente du PETR du Pays Avallonnais en charge de la santé

« LE PAYS AVALONNAIS, UN TERRITOIRE QUI PREND SOIN DE SES PROFESSIONNELS DE SANTÉ »

Docteur Claire LAPIERRE
Pédiopsychiatre

« DANS LE PAYS AVALONNAIS, EXERCER EST UN PLAISIR AU QUOTIDIEN »

Docteur LAPIERRE intervient au Centre Médico-Psychologique d'Avallon depuis 2017 et au Centre Hospitalier Spécialisé de Yonne depuis 1991.

Un tissu économique dynamique et des opportunités d'emploi

Avallon est le cœur économique du territoire où cohabitent grandes entreprises, commerces variés (épiceries, magasins de vêtements, coiffure, coiffure, restaurants, producteurs locaux, etc.). Des opportunités d'emploi existent dans de nombreux secteurs : tourisme, culture, artisanat, agriculture, services, etc. De nombreuses grandes entreprises locales à la recherche de cadres qualifiés. Le tout dans un territoire connecté, bien desservi par les routes et les transports en commun.

Un tissu de santé et d'animations et d'espaces de vie

Le territoire du Pays Avallonnais dispose d'un hôpital de proximité et d'un réseau de soins structuré autour d'un centre hospitalier et d'un centre de soins sociaux, d'un centre médico-psychologique, des services spécialisés autour du handicap et l'autisme, ainsi que de deux maisons de santé et de deux maisons des spécialistes de santé. Notre CPST joue également un rôle essentiel dans la prévention et la prise en charge des soignants sur le territoire.

Pour aller plus loin, nous avons ouvert en 2023 la Maison des étudiants en santé qui vise à faciliter l'hébergement des stagiaires de toutes spécialités médicales et paramédicales, et qui propose un cadre agréable et convivial pour la convivialité.

Choisir le Pays Avallonnais, c'est opter pour un cadre de vie attractif pour travailler et s'épanouir. Venez découvrir ce que nous avons à offrir.

ARS (Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté)

Pays Avallonnais

3 MAISONS DE SANTÉ
1 CENTRE HOSPITALIER
1 MAISON DES SPÉCIALISTES

Contact : Justin NISHIMINE, chargé de mission santé, 03 86 31 61 94 / www.avallonnais.fr

B. COMMUNICATION GRAND PUBLIC

Les actions et outils de communication du Pays Avallonnais comportent deux volets : la communication globale sur la structure, dite « institutionnelle », et la communication spécifique aux projets et actions.

Du radon chez vous ?

Pour le savoir, participez à notre campagne de mesure du radon dans votre logement !

Le radon, gaz inodore, incolore et radioactif est naturellement présent dans nos sols. Il peut s'infiltrer chez vous et polluer l'air de votre maison.

Gratuit !
Nombre de kits limités !

Retirez dès maintenant votre kit !

+ d'infos : Pays Avallonnais avallonnais.fr/radon
03 86 31 61 94 / sante@avallonnais.fr

Pays Avallonnais

ARS (Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté)

*Au Pays Avallonnais et dans les Maisons France Services, Arcy-sur-Cure, Avallon, Châtillon-Coligny, Guillon-Terre-Plaine, Quarré-les-Tombes, Noyers et Vézelay

Cette communication du PETR se concrétise via divers outils numériques : site internet, page Facebook, newsletter et, depuis juin 2022, l'application mobile IntraMuros. Elle passe aussi par la réalisation de supports papier tels que affiches, plaquettes et flyers divers. Nous avons également des temps de relations presse et de l'achat d'espace média.

En 2025, plusieurs projets ont nécessité une campagne de communication, en voici une liste non exhaustive :

- Projets CLS : actions de prévention (SISM, JNQA, cancers...), santé des jeunes, randonnées adaptées, campagne de mesure du radon...
- Projets culture : diagnostic culturel, fête de l'EAC, les itinérances culturelles...
- Projets PAT : campagnes de pesées anti-gaspi, CLEALim, programme « Mieux manger pour tous », conférences de Marc-André-Selosse...
- Actions Natura 2000 et notamment sur les outils de communication dédiés à ce service (compte Instagram et newsletter Natur'actus)

Avec ces campagnes de communication, le Pays Avallonnais a bénéficié d'une visibilité médiatique significative sur ses actions. Cette couverture presse contribue à renforcer la notoriété des projets portés par la collectivité et valorise l'impact des politiques publiques sur le territoire.

En 2025, on compte ainsi 28 retombées presse, sans compter les reportages sur la radio locale Radio Avallon ou encore les simples annonces d'événements à venir.

	Yonne Républicaine	Avallon Vision	Radio ici Auxerre	Autres	TOTAL
Santé	7	0	1	1	9
Culture	2	1	0	0	3
PAT	10	4	1	0	15
Autre (jeu)	1	0	0	0	1
TOTAL	20	5	2	1	28

On peut notamment retenir une interview de la gestionnaire de l'établissement, en mars, à la radio ici Auxerre, dans le cadre du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire au collège Maurice Clavel (Avallon) ainsi qu'une mise en lumière à l'échelle nationale de notre campagne de mesure du radon dans l'habitat privé par un direct sur France 2, dans l'émission Télématin, du 11 novembre 2025.



Un site internet vitrine de nos actions

Le site internet avallonnais.fr existe depuis février 2019. Il comporte des pages qui présentent les actions du PETR, mais également des articles au sujet de nos actualités. De plus, il se fait le relai des informations locales en lien avec nos partenaires.

Du fait de nos newsletters mensuelles, son contenu s'est également largement densifié en 2025. Le site a reçu près de 3 000 visites pour une durée moyenne d'une visite de deux minutes.

Facebook : un réseau social pour être au plus proche de nos publics

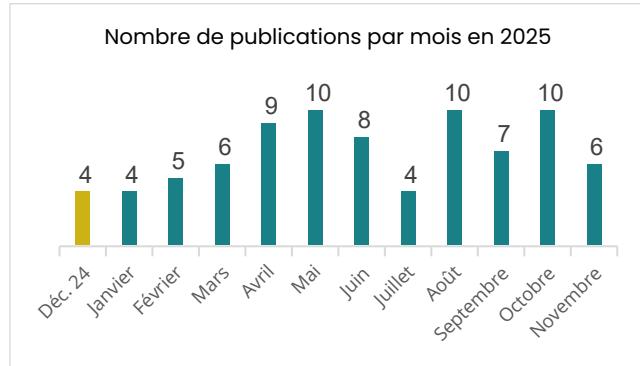
La page Facebook du Pays Avallonnais a été lancée en juin 2019 à l'occasion de la première saison du cinéma en plein air. Ce réseau social est utilisé par le Pays Avallonnais pour y diffuser 3 types de contenus :

- Actualités du Pays Avallonnais (publications propres ou encore partage d'articles plus complets disponibles sur notre site internet) ;
- Partage de l'actualité des partenaires, collectivités, associations locales etc. ;
- Sensibilisation et partage de campagnes nationales en lien avec les missions portées par le Pays Avallonnais (habitat, gaspillage alimentaire, biodiversité etc.).

C'est également un moyen de communication direct pour toucher les habitants et acteurs locaux, mettre en valeur nos actions et échanger en direct avec nos publics.

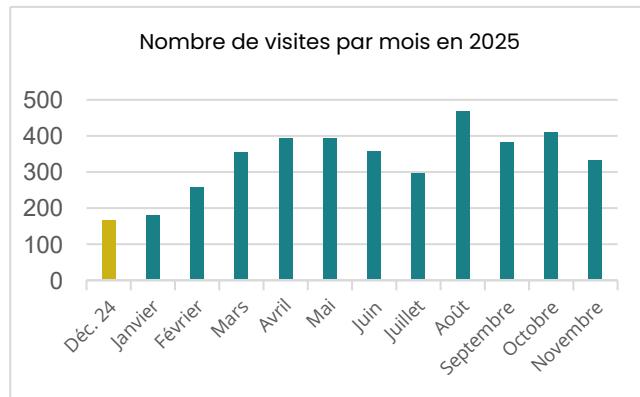
En 2025², il y a eu 79 contenus publiés, pour 74 054 vues de nos contenus et notre page a été visité 3 828 fois soit une augmentation de 17% par rapport à 2024.

Concernant l'activité de la page, en 2025 il y a eu 79 contenus publiés, ce qui représente une moyenne de 7,2 publications par mois.



De façon générale, on constate que les sujets populaires sont ceux en lien avec les événements ouverts au public que nous organisons (animations du PAT, du CLS...) ainsi que les informations au sujet de l'attractivité médicale avec la Maison des étudiants en santé par exemple.

En 2025, la page a enregistré 3 828 visites, contre 3 266 visites en 2024, soit une hausse de l'intérêt pour la page elle-même, avec une augmentation notable de +17 % des visites en un an. Cette tendance montre que nos publics sont non seulement engagés avec les publications avec leurs interactions, mais qu'ils cherchent aussi à consulter davantage d'informations directement sur la page.



En 2025, la page a gagné 121 abonnés, atteignant un total de 1 191 abonnés au 30 novembre 2025. Cela représente une croissance de 11 % par rapport à 2024 (1 070 abonnés).

Une newsletter mensuelle

Nous avons également mis en place une newsletter mensuelle depuis fin 2022 à destination des mairies, des associations et du grand public. Cet outil de communication arrive directement dans les boîtes e-mail des abonnés qui retrouvent ainsi toutes les informations sur les actions du Pays Avallonnais mais également des partenaires ou des appels à projets. L'objectif est également de les inciter à se rendre sur notre site

² Les chiffres mentionnés sur cette partie sont sur 11 mois de janvier à novembre inclus

internet afin d'y retrouver des articles détaillant certains contenus de cette newsletter.

En 2025, il y aura eu 11 newsletters (une édition unique à l'été réunissant juillet et août), envoyée à 693 contacts. À noter, entre la newsletter de janvier et celle de novembre, nous avons gagné 62 nouveaux contacts.

IntraMuros : une application d'actualités locales

Depuis juin 2022, nous avons mis à disposition du territoire l'application mobile IntraMuros. Ce choix résulte d'une comparaison avec d'autres applications, où IntraMuros apparaissait comme la plus complète au vu de nos objectifs. C'était également l'application qui avait le plus de fonctionnalités en adéquation avec nos besoins et ceux des acteurs locaux. De plus, certaines communes étant déjà présentes sur IntraMuros, cela a pu faciliter l'appropriation par d'autres acteurs locaux avec des retours d'expériences personnalisés.

Il s'agit d'un abonnement pour 3 ans qui permet de mettre l'outil gracieusement à la disposition des communes, intercommunalités et tout autre acteur du territoire (associations par exemple).

En effet, IntraMuros est plus qu'une application d'information communale, l'ensemble des acteurs du territoire peuvent y publier des informations, l'application fait également automatiquement le lien avec l'agenda de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay (via une connexion à Décibelles Data - la plateforme touristique régionale) et il est même possible de mettre en avant les points d'intérêt du territoire (ouverture des services, des commerces, équipements sportifs, lieux culturels, petits patrimoines, etc.). Pour les usagers, l'application est gratuite et sans inscription. Surtout, elle est ouverte aux alentours pour toucher les citoyens externes au territoire.

Cet outil est un vrai plus dans nos actions d'attractivité, car nous le mettons en avant à chaque occasion, notamment lors de nos échanges avec des candidats à l'installation. Cela démontre le dynamisme du territoire et la coopération entre les acteurs locaux.

De façon limitée, il est même possible d'avoir des interactions entre les collectivités et les usagers qui peuvent faire des signalements.

Conformément au débat d'orientation budgétaire de l'année 2025, à la fin des 3 ans d'engagement en juin 2025, l'expérimentation pour le compte de l'ensemble des communes et des deux EPCI n'a pas été reconduite. Toutefois, pour maintenir notre présence sur l'application, nous avons pu tester gratuitement pendant un an l'option « acteur personnalisé ». De ce fait, nous avons pu continuer à utiliser cette application tout au long de l'année 2025 comme un outil d'information et de

communication auprès des habitants du Pays Avallonnais. Cette application mobile est devenue un outil de communication incontournable pour le Pays Avallonnais et de nombreux participants à nos actions nous disent avoir eu connaissance de nos projets via IntraMuros.

Sur les trois ans de l'abonnement mutualisé (juin 2022 à juin 2025), ce sont 42 communes qui ont pu être formées et à la fin de l'abonnement mutualisé en juin 2025 une trentaine de communes sont bien actives sur IntraMuros.

Depuis le début de l'abonnement (du 01/06/2022 au 01/12/2025) il y a eu plus de 7 000 visiteurs uniques et sur l'année 2025³ il y en a eu 3 754. Cela représente ainsi 17,4 % de la population⁴ présente sur IntraMuros.

Un jeu de société pour (re)découvrir le territoire

Le jeu du Pays Avallonnais a permis de mobiliser le territoire pour sa conception au printemps 2022 avec l'appel à participation pour la rédaction des questions, ce qui en fait une des clés de son succès. En effet, il continue à être présent dans les étals des commerçants et les retours des utilisateurs sont très positifs. Plus de la moitié du stock a été vendue au 15/12/2025, ce qui signifie qu'il y a eu 1 230 boîtes vendues sur 1 844 boîtes.

Nous avons également saisi l'opportunité des marchés de Noël pour refaire des animations et le proposer à la vente avec les associations organisatrices de ces marchés.



³ Chiffres du 01/01/2025 au 01/12/2025

⁴ Population municipale légale de 2022 ayant entre 15 et 89 ans (source : INSEE)

3. CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

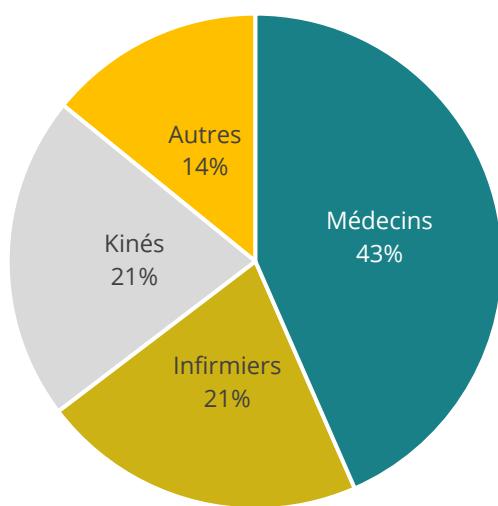
A. LA MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

Une maison au service des étudiants en santé

De mieux en mieux identifiée par les jeunes stagiaires et les institutions de formation, la maison des étudiants en santé connaît une évolution à la hausse des profils des stagiaires en santé, et de l'occupation de ses dix studios.

En 2025, on identifie six profils de stagiaires en santé avec en tête de liste les stagiaires médecins, internes et externes, puis kinésithérapeutes, infirmiers, diététiciens, élèves psychologues et sage-femmes.

Répartition des occupants de la MES selon la spécialité en 2025



Au total, c'est une trentaine de jeunes professionnels de santé stagiaires que le Pays Avallonnais a hébergés en 2025. Cette occupation montre au cours de l'année le fait que la maison des étudiants en santé est quasi remplie sur les périodes de février à mai et d'octobre à novembre.

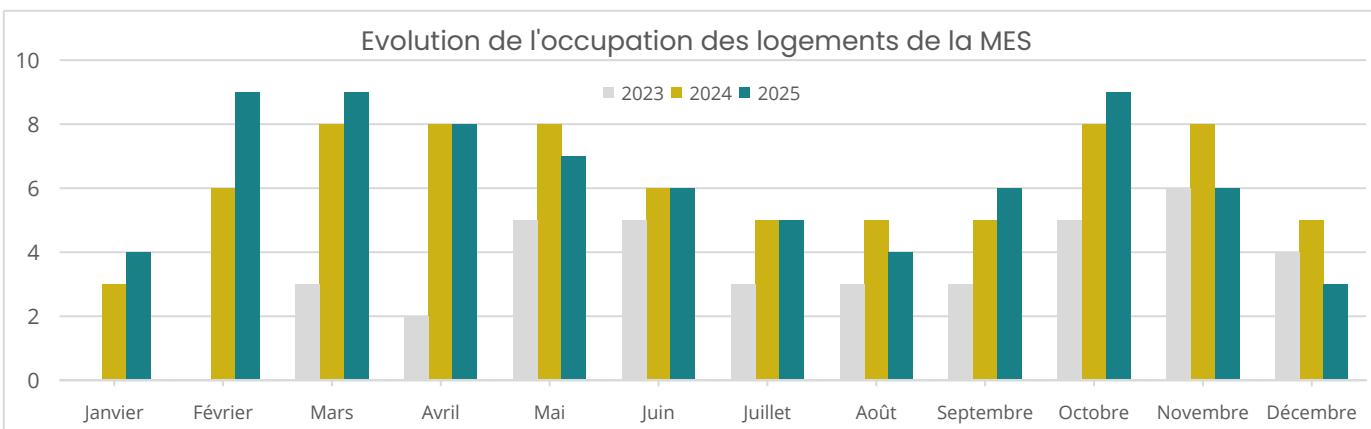
Des animations en faveur de l'installation autour de la maison des étudiants en santé

Il s'agit d'actions complémentaires à l'hébergement des stagiaires en santé, qui concourent aux démarches incitatives développées pour favoriser l'installation de jeunes professionnels de santé sur le territoire avallonnais.

En effet, certaines collectivités partenaires, telles que l'Agence régionale de santé ou le Conseil départemental, offrent des bourses et des aides à l'installation pour faciliter les parcours de formation et les projets d'installation des jeunes professionnels dans les territoires. Puisque ces aides à elles seules ne suffisent pas pour attirer de jeunes professionnels de santé, il devient nécessaire d'investir d'autres champs, particulièrement celui de l'attractivité du territoire, et c'est dans ce cadre que le Pays Avallonnais joue pleinement son rôle en collaboration avec les acteurs locaux.

Avec l'opportunité de la présence des stagiaires en santé hébergés à la maison des étudiants en santé, le Pays Avallonnais a poursuivi, en 2025, l'expérimentation de rencontres conviviales qui permettent d'une part, aux locataires volontaires de faire connaissance entre eux, de découvrir le territoire par le biais de visites touristiques, et d'autre part au Pays Avallonnais de pouvoir affiner une offre adaptée, au moyen d'enquêtes réalisées auprès des étudiants en santé.

Evolution de l'occupation des logements de la MES



B. LE CLS, UNE PARTICIPATION CITOYENNE EN CONSOLIDATION

Le Contrat local de santé du Pays Avallonnais qui couvre la période de 2023 à 2027 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Rappelons qu'il s'agit d'un programme d'action flexible qui s'articule autour de six thèmes principaux pour répondre, selon une démarche de partenariats, aux besoins de la population en matière de santé et de promotion de la santé.

Ces six thèmes ou orientations sont les suivants :

- L'offre de santé,
- L'autonomie et la vulnérabilité,
- L'enfance et la jeunesse,
- Les comportements favorables à la santé,
- La santé mentale,
- La santé-environnement.

En effet, le CLS du Pays Avallonnais coordonne une diversité d'acteurs locaux volontaires, institutionnels, professionnels, associatifs et habitants, qui participent ainsi à l'amélioration de la santé de la population.

C'est dans ce cadre que, en 2025, la Communauté professionnelle territoriale de santé, ou CPTS, pilotée par l'association GIPS 89, a porté une action d'éducation à la santé de la population avec les soutiens de la CPAM et de la MSA Bourgogne. Cette action a bénéficié à une soixantaine de personnes qui ont appris, avec l'accompagnement des professionnels de santé formés, à prendre en charge les petits maux du quotidien, à entretenir la santé de la famille au quotidien, à développer une conduite adaptée en cas d'agressions extérieures.

Par ailleurs, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile, ou SESSAD Autisme, a initié un projet d'habituat aux soins pour les enfants autistes, en collaboration avec le Centre hospitalier d'Avallon en vue d'améliorer le suivi médical des enfants et l'accompagnement des familles. Une dizaine d'enfants de 6 à 19 ans ont été pris en charge en 2025, et des professionnels de santé des urgences ont été formés aux protocoles d'habituat aux soins.

Le rôle du CLS réside aussi dans la consolidation des actions développées de prévention et promotion de la santé, destinées à différents publics. Il participe ainsi au réseau des professionnels coordonné par le Centre social d'Avallon, pour sensibiliser, chaque année, les collégiens des établissements scolaires d'Avallon sur les thèmes de la santé. Cette année, une journée d'actions a été organisée le 7 octobre, et a rassemblé 150 élèves de 5^e des collèges Maurice Clavel et la Cité scolaire des Chaumes.

D'autre part, le Pays Avallonnais a reconduit son programmes d'activités gratuites intergénérationnelles, *Vieillir Acteur et Citoyen au Pays Avallonnais* (VACPA), marqué par le développement d'une démarche participative des bénéficiaires dans les processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation du programme.



Dans ce cadre, avec les soutiens financiers de la Commission des financeurs de prévention de la perte d'autonomie de l'Yonne, de la CPAM, et de la DREAL BFC, le Pays Avallonnais a soutenu le déploiement d'une offre d'activités physiques adaptées portées par les associations locales, Terre de Légendes, Centre Aquatique Avallonnais et l'Office des Sports d'Avallon et de l'Avallonnais. Une vingtaine d'actions autres, de promotion de la santé, ont été organisées par le Pays Avallonnais dans le cadre du programme VACPA, axées sur les thèmes de la santé mentale, les cancers ou la qualité de l'air, et elles ont bénéficié à plus de 250 participants.

Enfin, le Pays Avallonnais a lancé une campagne de mesure du radon dans l'habitat privé début novembre, pilotée par l'ARS BFC. Celle-ci a mis à la disposition du territoire deux cents dosimètres gratuits pour les particuliers, leur permettant de mesurer leur exposition au radon, gaz naturel radioactif, deuxième facteur de risque des cancers du poumons. C'est une démarche volontaire de prévention, qui permettra aux volontaires de bénéficier de conseils d'experts du bâtiment, en vue d'améliorer la qualité de l'air de leur logement.



4. NATURA 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels visant à préserver les habitats et espèces d'*intérêt communautaire* (définis par les directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux »).

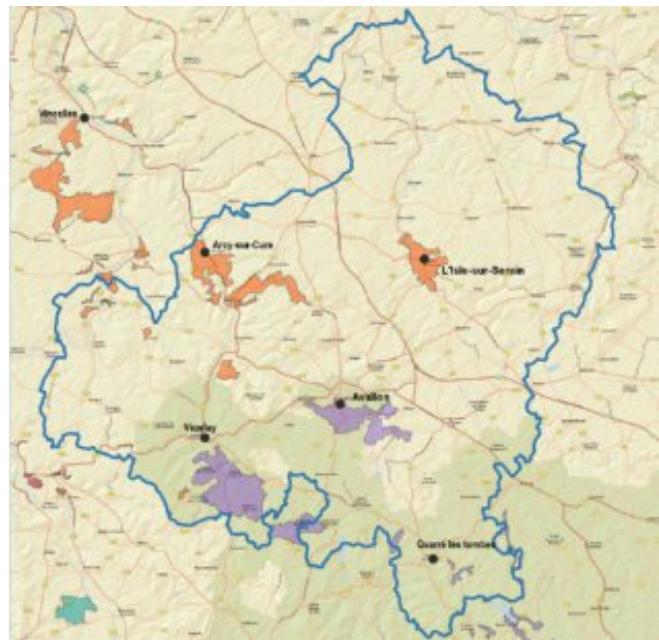
En France, cette démarche s'appuie sur la concertation et la contractualisation avec les acteurs locaux pour concilier biodiversité et activités socio-économiques. Chaque site est géré via un document d'objectifs (DOCOB), qui définit les mesures concrètes de préservation ou de restauration.

A. LES SITES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PAYS AVALONNAIS

Le territoire du Pays Avallonnais est concerné par 2 sites Natura 2000 :

 Le site Nord Morvan « *Milieux humides, pelouses, forêts et chauves-souris du Morvan* » (FR2600987) : animé par le Parc naturel régional du Morvan, il couvre 13 500 ha répartis sur 59 communes du Morvan (sur les 4 départements d'ex Bourgogne) dont 12 du Pays Avallonnais.

 Le site Sud Yonne « *Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents* » (FR2600974) : animé par le Pays Avallonnais, il couvre 4 800 ha qui s'étendent sur 13 entités géographiques situées sur 27 communes dont 15 du Pays.



B. ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Cette année, l'ensemble des suivis et études ont été réalisés en interne.

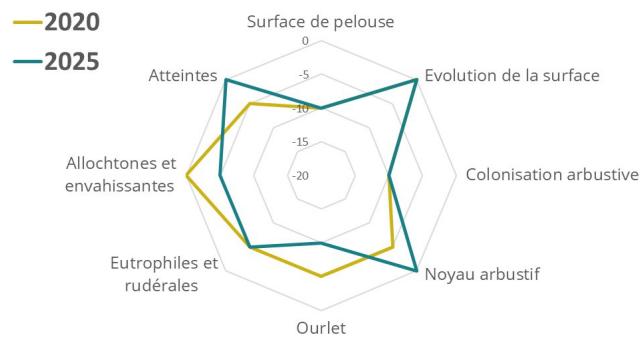
Synthèse des études conduites autour des gîtes à chauves-souris :

En 2023 et 2024, deux études ont été réalisées sur les secteurs d'**Arcy-sur-Cure** et de **L'Isle-sur-Serein**. Complémentaires, leur objectif est d'améliorer les connaissances afin de mieux cibler les secteurs à enjeux pour les chiroptères, mais également de connaître les secteurs couverts par des habitats d'intérêt communautaire afin de faire émerger des pistes d'actions et de gestion en faveur des chiroptères et de ses habitats.

Un **document de synthèse** de ces deux études est disponible [sur ce lien](#). Il permet de **visualiser rapidement les éléments significatifs de chaque étude sur chacun**

des deux secteurs et d'apporter des pistes d'actions favorables aux espèces et aux habitats observés.

Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires : second passage pour évaluer l'état de conservation des pelouses sèches calcicoles.



L'état des pelouses sèches à l'échelle du site est altéré, bien que certaines soient encore dans un état favorable. La dégradation est essentiellement liée à la dynamique d'embroussaillement (non gestion). Les résultats seront présentés au prochain Comité de pilotage.

Il est important de souligner que les pelouses étudiées sont toutes situées dans le site Natura 2000 et donc moins soumises aux pressions menant directement à leur destruction par changement d'occupation du sol (mise en culture, implantation de panneaux photovoltaïques, loisirs motorisés...). Les menaces restent fortes sur les pelouses hors site Natura.

Suivis des espèces et des habitats :

- Pour les chauves-souris : suivis des colonies de mise-bas et des sites d'hibernation.
- Pour les pelouses sèches calcaires : suivi des papillons de jour (année 3/5) et du protocole lié à l'AMI « efficacité des mesures de gestion » (année 4/5).
- Pour les forêts : diagnostic du potentiel de biodiversité d'une forêt communale à Voutenay-Sur-Cure.

C. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION ET DE PROTECTION

Douze contrats Natura 2000 sont engagés en 2025 sur le site Natura 2000, sur les territoires de 10 communes : Arcy-sur-Cure, Brosses, Coulanges-la-Vineuse, Fontenay-près-Vézelay, Givry, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Précy-le-Sec, Saint-Moré, Voutenay-sur-Cure.

Deux nouveaux contrats ont démarré cette année :

Le premier contrat forestier du site qui a été déposé par la commune de **Voutenay-sur-Cure** pour **inscrire près de 6 hectares de sa forêt en îlots de sénescence**. L'objectif est de laisser la forêt en libre évolution pendant minimum 30 ans.

Le second est un contrat d'éco-pâturage porté par la commune de **Précy-le-Sec** pour entretenir près de 10 hectares de pelouse calcaire.

Cette année, d'autres actions non contractuelles mobilisant l'implication de dispositifs et institutions partenaires ont été initiées ou finalisées afin d'apporter une protection et/ou une valorisation supplémentaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire : classement en arrêté de protection de biotope (APPB) des cavités à chauves-souris de Saint-Moré (grottes), acquisition foncières de parcelles de pelouses par le CENB à Mailly-la-Ville, classement des rochers du Saussois en espace naturel sensible (ENS).



L'ÉCOPÂTURAGE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Ici, la Commune de Précy-le-Sec s'engage dans la restauration et l'entretien de sa pelouse sèche calcicole, habitat protégé en France et en Europe pour sa rareté et sa grande richesse écologique.

En l'absence d'entretien, cet habitat est amené à disparaître progressivement à cause de l'embroussaillement. Pour conserver la qualité écologique de la pelouse, une gestion douce et maîtrisée est donc nécessaire.



D. SENSIBILISATION, INFORMATION ET COMMUNICATION

Suivez l'actualité Natura 2000 Sud Yonne



Retrouvez-nous aussi sur notre site internet

sud-yonne.n2000.fr

Inscrivez-vous à Natur'Actus pour recevoir l'Infolettre Natura 2000

Scannez ce QR code pour vous inscrire à l'Infolettre Natura 2000

En matière d'animations, l'animatrice Natura 2000 a organisé et/ou participé aux actions suivantes :

- Balade découverte « Natur'à Brosses »
- Fête de la nature à Vouetenay-sur-Cure
- Fête du patrimoine à Mailly-le-Château
- Nuit de la chauves-souris à Vouetenay-sur-Cure
- Concours photos Natura 2000 organisé par la Région Bourgogne-Franche-Comté

En plus des supports habituels (site internet, lettre infos papier), l'année 2025 a été l'occasion de développer la **diffusion au « grand public » des informations biodiversité et actualités du site** par le biais du compte **Instagram natura2000sudyonne** (plus de 60 publications) et la création de « **Natur'actus** ».



5. CULTURE

Nos partenaires, dont l'État plus particulièrement, reconnaissent la qualité et les résultats de l'animation territoriale du Pays Avallonnais.

En effet, nous accompagnons les porteurs de projets, les structures et les événements culturels d'envergure en mobilisant divers dispositifs. Nous mettons en œuvre une véritable dynamique pour faire de la culture une affaire de tous et pour tous.

Initiée avec le Contrat local d'éducation artistique (depuis 2018) et poursuivie avec des actions telles que le cinéma itinérant ou la démarche CACAO, cette dynamique a permis de positionner le territoire en tant que terre d'accueil pour les artistes, qui s'engagent aujourd'hui dans plusieurs opérations en collaboration avec le territoire.



*Restitution du projet «Sa majesté des mouches» au sein du collège Les Chaumes d'Avallon. 80 élèves de 4-5 ème
Accompagnés par la CIE Les Cris de l'Horizon*

A. PROMOUVOIR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'EAC

L'objectif de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est d'initier les enfants, les jeunes et leur famille à l'art et à la culture, en favorisant la rencontre avec l'artiste et l'œuvre d'art, les familiariser avec une démarche artistique forte et un réseau de lieux culturels. Concrètement il s'agit de proposer des projets artistiques et culturels aux enfants et adolescents du territoire, en milieu scolaire ou dans les structures d'accueil.

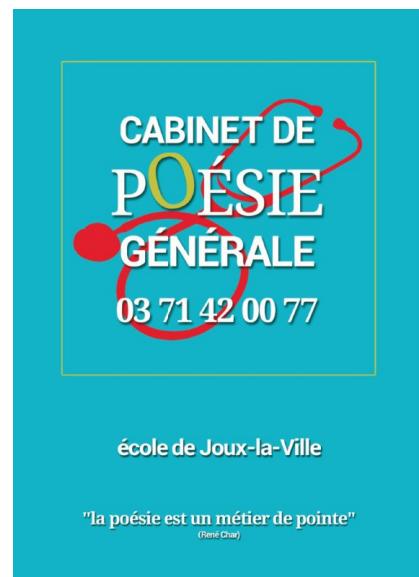
Pour l'année scolaire 2024-2025, malgré un appel à projets tardif, les acteurs culturels ont proposé des projets de qualité pour une mise en œuvre rapide sur le premier semestre 2025.

Ainsi 368 jeunes sur 10 établissements ont participé sur l'année scolaire 2024-2025.

Pour l'année scolaire 2025/2026 le calendrier a repris son rythme habituel, avec un appel à projets en mai 2025

Pour toutes ces raisons, la DRAC a proposé d'établir une nouvelle convention, une **Convention Territoriale de Développement Culturel (CTDC)**. Un groupe de travail mixte (élus CSP / CDT) s'est réuni deux fois en 2024 pour permettre aux deux EPCI et au PETR de travailler avec les partenaires : DRAC, Éducation Nationale et CD89.

La convention a été signée fin 2024 et formalise la politique culturelle territoriale jusqu'en juin 2027. Elle reprend les objectifs stratégiques déjà fixés par le Projet de territoire et comporte six fiches action. Un Comité de Pilotage se réunit deux fois par an.



et une attribution aux établissements en septembre/octobre. 270 jeunes environ sur 11 établissements participeront sur l'année scolaire 2025-2026.

Le 20 mai 2025, dans le cadre de la 2^e édition de la Semaine de l'EAC, coordonnée à l'échelle régionale par la région académique BFC et la DRAC BFC, le Pays Avallonnais a organisé une événement à Avallon pour une matinée haute en couleurs. Une façon originale et conviviale de mettre à l'honneur les jeunes, les artistes et les nombreux partenaires engagés dans les projets EAC.



Alzheimer Project à Asquins – Spectacle et discussion animée par Jean-Luc Cécile, président de l'association France Alzheimer de l'Yonne

B. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Entamé avec la démarche CACAO en 2024, le diagnostic territorial a été poursuivi en 2025 par l'animation de la cartographie en ligne et une phase d'enquêtes (sondages auprès de la population, des acteurs culturels, des mairies et interviews des partenaires). Un recensement des salles municipales a aussi été fait dans une perspective d'adaptation de ces lieux à l'activité culturelle.



Performance « Rencontres » lors de la fête de l'EAC avec les jeunes de la MILO et de l'EJA, accompagnés par la CIE Les Yeux Persans

Un flyer a été édité à destination des enseignant.es et des artistes, afin de clarifier le dispositif porté par le Pays Avallonnais et entièrement financé par la DRAC et le CD 89, pour les actions en milieu scolaire, et par les fonds européens LEADER, pour les actions hors cadre scolaire. En tout, 30 913,91 euros ont été investis dans ces actions pour l'année scolaire 2024/2025.

Une stagiaire en master est venue en renfort pour animer les enquêtes et élaborer un premier rendu pour le Comité de Pilotage de la CTDC. L'enrichissement et l'écriture du diagnostic sont toujours en cours, dans l'objectif de le présenter en 2026, année de révision du Projet de Territoire.

C. PROJETS ITINÉRANTS POUR LES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA CULTURE

Monthelon itinérances 2025

Une première convention avec l'association du château de Monthelon a été signée fin 2024 pour le développement d'offres culturelles en itinérance. Par cette convention l'association s'engage à travailler de concert avec le Pays Avallonnais afin de garantir une répartition géographique équilibrée de son offre, et une adaptation aux publics cible.

En 2025, les Itinérances de Monthelon ont ainsi bénéficié à plus 400 personnes, au travers notamment d'ateliers intergénérationnels ayant eu lieu dans les EHPAD et collèges, ainsi que de performances dans les villages en partenariat avec les cafés.

Le spectacle phare a été reporté au printemps 2026.

Malgré la capacité de l'association à mobiliser les partenaires locaux, une coopération plus soutenue avec le Pays Avallonnais est à rechercher pour améliorer la communication locale.

Les itinérances d'automne du Pays Avallonnais

Les artistes locaux et des territoires limitrophes ont été mobilisés par un appel à propositions, lancé par le Pays Avallonnais, contenant quelques critères exigeants : réalisation à l'automne, participation du public, relations avec une association locale pour se joindre à un événement préexistant, petites formes culturelles

(spectacle vivant) pour tester une programmation dans les villages.

Les quatre dates programmées ont rencontré un public très diversifié qui a été agréablement surpris par l'approche des artistes, les interactions avec eux et la découverte de certains aspects de leur métier. Ces rendez-vous ont permis de renforcer les liens entre les participants qui ont partagé un moment privilégié.

En moyenne, 30 personnes ont participé à chaque proposition. Au total, 9 artistes ont été mobilisés, ainsi que 5 associations locales et autant de mairies qui ont collaboré pour faciliter la tenue des spectacles et ateliers (1 date à été reportée à 2026). Tous demandent une reconduction en 2026.

D. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS CULTURELS

Un partenariat avec Culture-Action est à l'étude, afin de faire bénéficier les acteurs locaux d'un accompagnement professionnel sur des aspects liés aux spécificités des acteurs culturels. Il pourrait se concrétiser en 2026.

Au quotidien les agents accompagnent les porteurs de projet, non seulement dans le montage des demandes de subventions, mais aussi pour les aider à mettre en cohérence leurs objectifs et actions avec les besoins du territoire, à trouver de nouveaux partenariats et ressources (conseils, formations, ...).

Un partenariat avec SeizeMille est à l'étude pour enrichir la programmation avec des visites d'ateliers d'artistes et musées pour un public ciblé, afin de proposer une nouvelle approche de l'art contemporain.

Seize Mille est le réseau d'art contemporain de la région Bourgogne Franche-Comté. Créé en 2011 sous forme associative, il regroupe aujourd'hui 42 structures de production, d'exposition, de collection et de diffusion de l'art contemporain, ainsi que des écoles d'art et des collectifs ou associations d'artistes.

Ces structures partagent une volonté de se fédérer, lier des énergies et des envies, mutualiser des outils de communication et concevoir des projets culturels en commun.



Atelier collectif d'émergence d'initiatives

E. SAUVEGARDER ET VALORISER LES PAYSAGES ET RICHESSES PATRIMONIALES

Le Pays Avallonnais s'est également engagé à soutenir la diffusion de connaissances auprès des publics.

Auprès des jeunes et dans le cadre de l'EAC, les artistes sont incités à travailler en lien avec un élément patrimonial du territoire. Certains projets traitent donc de patrimoine, paysage ou architecture.

À titre d'exemple : le projet "Les Paroles du Paysage", proposé par l'association du Château de Monthelon avec l'artiste Cécile Geiger à l'école de L'Isle-sur-Serein ou le projet mené prochainement par le CAUE89 avec les jeunes du Pôle Enfance et Jeunesse de la CCAVM sur la requalification des extérieurs du bâtiment.

Le Pays Avallonnais s'emploie aussi à diffuser les connaissances par le conseil aux **communes et aux particuliers**. Ce conseil est dispensé par l'agent de développement en charge du SCoT, pour tout ce qui concerne les démarches en matière d'autorisation d'urbanisme. Le but est d'accompagner les porteurs de

projets pour tendre au maximum vers un urbanisme « rural » adapté aux enjeux sociaux, environnementaux et patrimoniaux du territoire du Pays Avallonnais.

Par ailleurs, pour être soutenus financièrement, par les dispositifs gérés par le Pays Avallonnais ou pour lesquels il doit émettre un avis, les projets concernant la restauration du patrimoine doivent présenter une utilité autre que la valorisation esthétique. C'est dans ce sens que la grille de sélection du programme LEADER 2023-2027 a été élaborée, ainsi que la grille d'opportunité pour le FEDER rural.

C'est ainsi que les projets situés sur le site de la Tannerie à Avallon (qui devient un pôle autour du design) et de la Cordelle à Vézelay (pour de l'accueil touristique), ont pu être retenus pour des aides à l'investissement au titre du FEDER rural.

F. ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES LIEUX ET ACTIVITÉS CULTURELLES

Un recensement des salles communales est en cours, dans le cadre du diagnostic territorial. Cependant aucune aide financière n'a été annoncée pour inciter les communes à répondre à ce recensement. En effet, la conjoncture actuelle ne permet pas de s'avancer sur les possibilités d'aide à moyen terme : enveloppes des dispositifs portés par le Pays Avallonnais déjà consommées, restrictions budgétaires des autres échelons de collectivité, instabilité des crédits d'état.

Par ailleurs, les services du Pays Avallonnais accompagnent les deux porteurs de projet qui s'installent sur le site historique de la Tannerie. À la suite des conseils reçus, ils ont apporté des modifications, parfois importantes, dans leurs projets afin qu'ils soient en cohérence avec les objectifs du Projet de territoire et le CRTE (Contrat pour le Réussite de la Transition Écologique) du Pays Avallonnais. Ils respectent les critères de sélection parmi lesquels des critères concernant la dimension environnementale du projet :

- Sobriété foncière : utilisation optimisée des terrains existants, préservation des espaces naturels.
- Réinterprétation des matériaux locaux et résidences de recherche continues pour soutenir le design durable.
- Aménagement à venir de jardins et vergers pour la biodiversité et autonomie alimentaire.
- Protection de la biodiversité : protection des habitats locaux de chauve souris et oiseaux.

6. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Depuis 2022, le Pays Avallonnais porte un Projet alimentaire territorial (PAT), reconnu par l'État. Après trois années d'émergence, en avril 2025, le PAT a obtenu le niveau 2, devenant ainsi un « PAT opérationnel » pour une durée de cinq ans renouvelable, soit jusqu'en 2030.

Ce label avancé s'appuie sur les diagnostics, les états des lieux et le plan d'action élaborés en collaboration avec les acteurs locaux. Il vise à concrétiser des initiatives en

faveur d'une alimentation saine, locale et durable. Durant les cinq prochaines années du niveau 2 « opérationnel », quatre orientations stratégiques seront mises en œuvre :

- Associer alimentation et santé,
- Accompagner le changement des pratiques des professionnels,
- Réduire le gaspillage alimentaire,
- Associer culture et terroir.

A. APPROVISIONNEMENT DE PROXIMITÉ POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE



Un des objectifs principaux du PAT est de renforcer les circuits courts et l'approvisionnement en produits locaux et bio dans la restauration collective.

Après la réalisation d'un diagnostic approfondi (offre et demande) en 2023, mené en collaboration avec le CERD et Bio-BFC, une phase test d'approvisionnement en produits bio et locaux a été lancée en 2024. Deux établissements de restauration collective ont participé à cette expérimentation.

La première a été menée au centre hospitalier d'Avallon.

Bien que la gestion soit en transition, les résultats encourageants laissent présager un développement prometteur sous l'impulsion du nouveau gestionnaire, récemment nommé. La seconde, conduite avec le pôle gérontologique de L'Isle-sur-Serein, a déjà remporté un franc succès, avec la signature de trois marchés locaux permanents.

Pour pérenniser cette dynamique, une consultation a été lancée en 2025, aboutissant à la signature d'un marché triennal avec le CERD. Parallèlement, un appel à manifestation d'intérêt a été adressé aux restaurants collectifs du Pays Avallonnais. À ce jour, deux établissements ont candidaté pour en bénéficier.

B. CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION

L'éducation à l'alimentation constitue un pilier central du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Avallonnais.

Depuis 2024, cette thématique a été activement développée grâce à une collaboration étroite avec des partenaires locaux majeurs, tels que l'Éducation nationale, le Conseil départemental de l'Yonne et la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Cette synergie a permis de lancer le Contrat Local d'Éducation à l'Alimentation (CLEAlim), un dispositif structurant qui propose une diversité d'actions adaptées à trois publics cibles : les élèves de primaire, les collégiens et le grand public.

Le CLEAlim CP (Primaire): un programme en déploiement progressif

Pour concevoir ce volet dédié aux élèves de CP, un conseiller pédagogique et scientifique du Rectorat a été mobilisé à plusieurs reprises. Son intervention a abouti à l'élaboration d'un programme triennal clé en main, incluant des animations en classe et des visites



d'exploitations agricoles locales, afin de sensibiliser les enfants aux notions fondamentales liées à l'alimentation.

En 2024, un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé par la circonscription d'Avallon auprès des classes de CP, afin d'identifier les écoles volontaires pour l'année scolaire 2025-2026. Onze écoles sur quinze se sont inscrites, permettant ainsi à 181 enfants d'en bénéficier.

CLEAlim collège : de la terre à l'assiette

Ce programme, destiné aux collégiens, a été expérimenté durant l'année scolaire 2024-2025 auprès des classes SEGPA du collège Maurice Clavel d'Avallon, soit deux classes de 4^e et 3^e, totalisant 28 élèves participants. Ces derniers, confrontés à des difficultés scolaires, sociales ou de santé, ont pris part à un ensemble d'activités variées, parmi lesquelles :

- des visites de jardins collectifs,
- des ateliers d'entretien des arbres fruitiers,
- des cueillettes de fruits en surplus,
- des séances de transformation et de conservation des produits.

Le programme, composé de six sorties extérieures et six ateliers au collège, a été plébiscité par les élèves, les deux enseignants encadrants et la directrice de la section SEGPA.

Fort de ce succès, le programme d'activités est reconduit pour l'année scolaire 2025-2026, toujours au collège Maurice Clavel et auprès de 31 élèves du même niveau. L'objectif de cette reconduction est de consolider le projet, afin qu'il puisse intégrer le catalogue départemental des actions pédagogiques.



Pour de meilleures habitudes alimentaires en famille

Le CLEAlim s'adresse également au grand public, en accompagnant les habitants du Pays Avallonnais vers de meilleures habitudes alimentaires. Les activités proposées incluent des visites de fermes, des ateliers nutrition et des ateliers culinaires, animés par des diététiciennes-nutritionnistes et des producteurs locaux.

Initialement, le projet prévoyait d'accompagner plusieurs familles volontaires sur l'année. Un appel à manifestation d'intérêt a ainsi été diffusé à la rentrée de septembre 2024, via les réseaux des partenaires. Au fil du temps, l'approche a été recentrée sur des visites d'exploitations et des échanges avec les agriculteurs locaux.

En 2025, deux visites de jardins maraîchers locaux et une visite de fournil ont été organisées. Pour clôturer ce programme, qui s'est déroulé sur 2024 et 2025, un jeu-spectacle interactif a été proposé. Cet événement avait pour objectif de faire découvrir aux participants les produits locaux et les lieux ressources du territoire.

Cinq groupes ont participé à une chasse au trésor sur le marché, leur permettant de rencontrer des producteurs locaux et de découvrir leurs produits. Tout au long du parcours, des énigmes et des quiz ont permis d'approfondir leurs connaissances sur la valeur nutritive des aliments et les secrets de fabrication des produits phares du territoire.

Ce programme est intégralement financé par la MSA, à hauteur de 8 300 euros, pour la période 2024-2026.

C. RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Pour ce volet de lutte contre le gaspillage alimentaire, le PAT a également marqué une avancée significative notamment dans les établissements scolaires et médico-sociaux.

C'est au collège Maurice Clavel à Avallon, établissement pilote, où la dynamique de campagnes de pesée, a abouti à des résultats probants avec une réduction de plus de 50% de gaspillage alimentaire, soit un passage de 80 g à 39 g par convive par repas. Ces efforts ont permis de réaliser environ 9 000 euros d'économie, qui seront investis dans l'achat des produits locaux et de qualité.

Fort de ce succès, le projet s'étend désormais à d'autres collèges du département (Noyers, Albert Camu, Charny, Pont-sur-Yonne, et Villeneuve-la-Guyard, etc.).

D'autres types d'établissements de restauration collective nous sollicitent pour bénéficier d'un accompagnement. En effet, la résidence médicalisée Girard de Roussillon à Vézelay s'est engagé à notre démarche et bénéficie actuellement d'un accompagnement pour réduire gaspillage alimentaire en vu de mieux gérer le budget et augmenter la part des produits locaux de qualité.

D. LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

Projet « Éco-Gourmands Solidaires » : une initiative lauréate pour une alimentation saine et solidaire

À la fin de l'année 2024, le projet collaboratif « Éco-Gourmands Solidaires » a été développé en partenariat avec des associations locales d'aide alimentaire. Lauréat du programme régional « Mieux Manger Pour Tous », porté par la DREETS, ce projet bénéficie d'un financement intégral pour la période 2024-2027, avec un budget maximal de 33 130 euros.

Trois objectifs principaux :

1. Faciliter l'approvisionnement en produits frais et locaux pour les associations d'aide alimentaire ;
2. Sensibiliser les personnes en situation de précarité à une alimentation saine, équilibrée et locale ;
3. Renforcer l'interconnaissance et la collaboration entre les acteurs sociaux.

En 2025, les deux derniers objectifs ont été activement mis en œuvre.

Ainsi, une conférence, animée par Bénédicte Bonzi, a réuni les acteurs sociaux autour d'une question centrale : « Comment lutter contre les violences alimentaires ? ».

Par ailleurs, pour unir les acteurs locaux autour d'un projet commun, plusieurs rencontres ont été organisées avec le Secours populaire, la Croix-Rouge et les Restos du Cœur. Une convention tripartite est actuellement en cours d'élaboration afin d'engager ces structures dans une démarche d'amélioration de la qualité des produits alimentaires distribués.

En parallèle, plusieurs animations ont été organisées pour éduquer et sensibiliser le public en situation de précarité :

- Quatre ateliers de cuisine sur des thèmes variés, réunissant environ 90 participants ;
- Cinq activités de glanage et cueillettes solidaires dans des vergers privés, avec la participation de 47 personnes accompagnées par des structures sociales.

E. CHANGEMENT CLIMATIQUE : AIDONS NOS PRODUCTEURS À S'ADAPTER

La transition écologique repose en grande partie sur l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources naturelles, deux leviers essentiels pour l'avenir. Afin d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans l'évolution de leurs pratiques, des rencontres et temps d'échange ont été organisés pour construire des solutions collectives.

Rencontre des acteurs de l'eau : vers une gestion durable de la ressource

En avril 2025, une rencontre a réuni environ 24 participants (acteurs de l'eau, agriculteurs, institutions) pour :

- Présenter les initiatives existantes sur le territoire ;
- Alerter sur les problèmes relatifs à la ressource en eau, sur le plan qualitatif et ou quantitatifs, signalés sur le territoire du Pays Avallonnais
- Explorer des pistes d'action visant à améliorer la qualité et la quantité de l'eau.

Ces échanges ont donc permis d'identifier certains leviers concrets à mettre en œuvre à savoir :

- Identifier des lieux « vitrines » pour montrer que la transition est possible à travers des pratiques protectrices de la ressource en eau et économiquement viables.
- Organiser des voyages d'étude pour permettre aux agriculteurs de s'ouvrir sur ce qui se fait ailleurs, de s'inspirer et d'observer des pratiques en faveur de la qualité de l'eau.
- Sensibiliser les habitants, et notamment les enfants, pour économiser et protéger la ressource en eau.
- Sensibiliser et mobiliser les élus sur différents aspects relatifs à préservation de eau et les convaincre pour garantir un portage politique.

Une journée exceptionnelle avec Marc-André Selosse

En complément, une journée d'échanges, animée par Marc-André Selosse, spécialiste mondial des sols, biologiste et vulgarisateur, a été consacrée aux liens entre sol, agriculture, biodiversité et santé. Structurée en trois temps forts, cette journée a permis de :

- Réunir 70 agriculteurs et structures d'accompagnement pour échanger sur les pratiques agricoles conservatrices des sols et durables ;
- Sensibiliser 50 lycéens à des enjeux en lien avec la santé et l'alimentation et les impliquer activement dans la recherche de solutions ;
- Organiser un ciné-débat autour du film « Paysan, du ciel à la terre », rassemblant 140 spectateurs pour une réflexion collective sur l'avenir de l'agriculture.

Ces initiatives montrent que l'adaptation au changement climatique et la préservation des ressources sont des défis que nous pouvons relever ensemble, en associant agriculteurs, acteurs et citoyens.



7. AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

A. LE SCOT DU GRAND AVALONNAIS : UN SUIVI PERPÉTUEL

Évaluation du SCoT du Grand Avallonnais

Approuvé en octobre 2019, l'année 2025 constituait la sixième année d'approbation du SCoT. Cette sixième année faisait l'objet d'une échéance importante pour le SCoT du Grand Avallonnais et sa pérennisation. En effet, pour répondre aux exigences de la loi en matière d'aménagement et d'urbanisme, le Pays Avallonnais s'est lancé dans l'évaluation de son SCoT. Avec le soutien de la sous-préfecture, du CDT et du CSP, cette évaluation a donc débuté dès mars/avril 2025 pour livrer ses conclusions en octobre 2025, avec un CSP votant un maintien en vigueur du SCoT tout en permettant, par la suite, sa modification afin d'optimiser ses objectifs en matière de réduction du rythme de consommation de l'espace.

Cette évaluation a été réalisée avec l'attache du bureau d'études Urbicand. L'année 2025 a ainsi vu se concrétiser un important recueil de données auprès d'un grand nombre de partenaires (État, PNR Morvan, OTI, DREAL, Bailleurs sociaux, EPCI, CCI, CEA, etc.). Étant donné qu'il est attendu que cette évaluation analyse l'évolution des dynamiques du territoire en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols et d'implantations commerciales, l'équipe du Pays Avallonnais a également constitué une donnée locale sur la totalité de la superficie du territoire.



Pour illustrer la production de ce travail fourni par le Pays Avallonnais, il a été nécessaire de consacrer environ trois mois pour l'analyse de la consommation d'espaces via la définition et l'application d'une méthode précise. Par conséquent, ce sont donc 1 295 km² qui ont été analysés sur un pas de temps de 21 ans (2002 - 2023) grâce à la réalisation de photo-comparaison des vues

aériennes de l'IGN. La construction de cette fine base de données locale va donc pouvoir constituer le socle précieux des prochaines étapes de réflexion en matière d'évolution de la stratégie d'aménagement du territoire du Pays Avallonnais.

L'issue de ce travail a pu faire ressortir deux sujets majeurs, à savoir, d'une part, le constat d'un décalage entre la trajectoire démographique du SCoT (+0,2% par an) et la réalité locale et les projections INSEE, et, d'autre part, une potentielle optimisation de la déclinaison des objectifs de la loi Climat et Résilience et de réduction de la consommation d'espaces du SCoT.

D'ordre secondaire, d'autres sujets sont également ressortis et vont de la reconquête de la vacance et la production de logements « sans consommation d'espaces » à l'encadrement de l'accueil des énergies renouvelables (hors éolien), en passant par l'amélioration de la trame verte et bleue du SCoT enfin.

Toutefois, de manière générale, cette évaluation a pu souligner que la majorité des dispositions du SCoT restaient d'actualité au regard des enjeux du territoire.

Commissions « SCoT »

En plus de permettre une appropriation de l'évaluation du SCoT au bout de six ans d'approbation, ce sont quatre commissions « SCoT » qui se sont déroulées tout au long de l'année 2025 afin d'assurer un espace de réflexion et donner une voix aux élus en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme.

Pour faire de cette commission une cellule de réflexion et d'échanges autour de questions concrètes, les quatre commissions de l'année 2025 ont eu pour objet de :

- Réaliser une veille en matière d'évolution législatives ou réglementaires (ZAN, loi APER, etc.),
- Sensibiliser sur l'opportunité de pérenniser le SCoT,
- Présenter des projets d'ampleur territorial (ex : Projets agrivoltaïques implantés sur le territoire du Pays Avallonnais) afin que les élus puissent émettre un avis au regard des prescriptions du SCoT et de la gestion future de la consommation d'espaces,
- Réaliser des points sur la portée juridique d'un SCoT,
- S'approprier et s'inspirer de sujets et projets innovants pour définir une stratégie transversale en matière d'aménagement de l'espace.

B. AU PLUS PRÈS DES COMMUNES POUR AMÉNAGER LE TERRITOIRE DU PAYS AVALONNAIS

Porteur du SCoT du Grand Avallonnais, le Pays Avallonnais bénéficie d'une expertise lui permettant d'accompagner techniquement les EPCI et les communes sur leurs documents et projets d'urbanisme. C'est donc dans un environnement réglementaire très volatile que le Pays Avallonnais collabore étroitement avec la CCAVM pour mettre à jour et modifier régulièrement son PLUi tout en veillant à garantir sa compatibilité avec le SCoT.

Par conséquent, tout au long de l'année 2025, ce sont six procédures qui ont été conduites, dont trois ont vu leur aboutissement cette année :

- Une révision allégée ayant pour objectif de rendre possible l'extension d'une unité de méthanisation sur la commune d'Étaule et un lotissement sur la commune d'Avallon ;
- Une déclaration de projet pour mettre en compatibilité le PLUi avec un projet agrivoltaïque sur la commune d'Arcy-sur-Cure
- Une modification simplifiée en vue de permettre différents projets et de clarifier et consolider certains aspects du règlement.

En fonction du type de procédure, le Pays Avallonnais a donc également pu être positionné comme intermédiaire privilégié entre la CCAVM et les différents partenaires devant être associés.

En parallèle de ce suivi et dans le cadre d'un conseil plus individualisé des communes et particuliers, certaines communes ont pu être accompagnées, notamment pour choisir les outils réglementaires et financiers à mobiliser afin de revitaliser leur centre-bourg et de permettre à leur territoire d'accueillir de nouvelles activités (densification de Tharot, bien sans maître à Annoux, apaisement de la traversée de bourg de Pierre-Perthuis, etc.).

Via son contrat régional « Territoires en Action » et son programme LEADER, le Pays Avallonnais a également pu accompagner divers projets d'aménagement sur le territoire afin d'étudier une optimisation de leurs financements et faisabilité. De plus, dans la mesure où travailler en réseau reste l'une des priorités du Pays Avallonnais, les équipes ont également participé à plusieurs démarches de réflexion collective visant à anticiper les besoins et à mettre en valeur le territoire (ex. : Plan de Paysage et de Transition Énergétique de l'OGS, le schéma de mobilité de la CCAVM, le scénario 2050 du Parc Naturel Régional du Morvan, etc.).



8. CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A. LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Le Conseil de Développement Territorial (CDT) est la représentation de la société civile auprès des élus du Comité Syndical du Pôle.

Il est composé de 40 membres d'horizons différents entre :

- Le monde associatif (associations culturelles, sportives, de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement.)
- Et des représentants du commerce, agriculture, artisanat, médecine, enseignement, social, environnement, immobilier et des citoyens !

Le CDT s'est réuni deux fois en assemblée plénière et a participé activement à diverses commissions et comités afin de suivre et participer aux projets portés par le Pays Avallonnais.

En 2025 il n'a pas porté d'actions directement et a été moins présent sur le terrain. En effet, il a dû tenir compte des décisions budgétaires du Conseil Syndical du Pôle, tout en regrettant la disparition de certaines actions qu'ils retiennent indispensables pour le maintien du lien social et le soutien du tissu associatif (cinéma itinérant, aides aux projets).



B. LES DOSSIERS LES PLUS SUIVIS PAR LE CDT

En outre, le CDT suit plus particulièrement certains dossiers dans des groupes de travail mixtes animés par les agents du Pays, et participe concrètement à la réalisation de certaines actions, principalement autour des thématiques suivantes :

- Accueil et attractivité :
 - Promotion de l'application IntraMuros
 - Promotion du Jeu du Pays Avallonnais
- Projet Alimentaire Territorial : précarité alimentaire, gaspillage, éducation à l'alimentation...
- Aménagement de l'espace :
 - Participation active aux commission SCoT,
 - Lettre de soutien à l'évaluation du SCoT et à sa pérennisation.
- Santé et attractivité médicale :
 - Accueil des étudiants en santé
 - Santé mentale, environnement, activités physiques : participation active dans l'organisation et l'animation
- Culture :
 - Diagnostic territorial : participation aux enquêtes de terrain,
 - EAC : participation aux choix des projets et aux restitutions,
 - Itinérances culturelles : participation aux choix des projets et à l'organisation de la programmation.

9. LABEL « GUID'ASSO SPÉCIALISTE »

Depuis février 2025, le PETR du Pays Avallonnais est labellisé « Guid'Asso spécialiste » par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de l'Yonne. Ce label récompense les qualités d'accompagnateur de projets du Pays Avallonnais qui a vocation à être un lieu d'échange et de partage des connaissances et des pratiques. Ses services sont accessibles gratuitement à l'ensemble des associations du territoire.

Les structures labellisées font partie d'un réseau national d'appui à la vie associative qui a pour objet d'orienter, d'informer et d'accompagner, localement, les bénévoles, les salariés ou les porteurs de projets associatifs.

Le PETR du Pays Avallonnais a décidé de demander ce label parce qu'il est cohérent avec la stratégie du Projet de Territoire, il répond aux besoins d'adaptation du secteur associatif, il permet de valoriser l'ingénierie du PETR aux yeux des partenaires et de la faire connaître au monde associatif.



BILAN FINANCIER

1. RAPPEL DU FINANCEMENT DU PETR

En tant que structure assimilé à un syndicat mixte fermé, un PETR est financé en premier lieu par ses communautés de communes membres. À ce financement s'ajoutent des financements captés auprès de partenaires (Europe, État, Région, et Département).

En ce qui concerne le Pays Avallonnais, les communautés de communes membres viennent financer le reste à charge du fonctionnement de la structure et des actions qu'elle porte en leur nom, une fois les subventions assurées.

A. SUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES EPCI

Afin d'assurer le fonctionnement du PETR, la participation des EPCI était, en 2025, de **9,90 euros par habitant** soit un total de **259 310,70 euros**.

Par délibération, les représentants des Communautés de Communes fondatrices siégeant au sein du Comité Syndical du PETR du Pays Avallonnais fixent la contribution des Communautés de Communes pour assurer le bon fonctionnement de la structure.

En synthèse, cette contribution couvre les frais de fonctionnement courant de la structure, la rémunération des agents et des élus, ainsi que les actions et les investissements portés par le PETR pour le compte des Communautés de communes fondatrices (ex : projet alimentaire territorial, Natura 2000, culture, contrat local de santé, attractivité territoriale, etc.).

Répartition prévisionnelle de la contribution 2025
(9,90 euros par habitant)



B. SUR LES SUBVENTIONS CAPTÉES PAR LE PETR

Certaines de ces actions n'auraient pas été possibles sans le maillon « PETR », du choix des financeurs ou des prestataires. Ainsi, il convient de noter que malgré une augmentation significative des missions portées par le PETR en quantité et en diversité, au service du territoire, la contribution de ce dernier au fonctionnement de la structure est restée relativement modeste. En effet, les actions sont le plus souvent financées à au moins 50 %, quand il n'est pas rare d'avoir des actions financées à 80 voire 100 % par les partenaires financeurs (Europe, État, Région et Département).

Ainsi, en 2025, le reste à charge prévisionnel pour le territoire représenterait **27 % du coût réel total du PETR et de ses actions**.

Ainsi, pour l'exercice 2025, les dépenses auraient obtenu un financement (fonctionnement et investissement confondus) à hauteur de :

- **49 %** par les partenaires (Europe, État, Région, Conseil Départemental...);
- **26 %** par d'autres sources de financement (FCTVA, excédent N-1, prestations directes...);
- **25 %** par les contributions des Communautés de communes.

Ce qui permet d'estimer que pour **1 euro dépensé par les collectivités, 1,97 euro aurait été capté** en subventions. Ce chiffre apparaît particulièrement bas par rapport aux exercices précédents ; cela s'explique notamment par le fait que, par manque d'une trésorerie suffisante, nombre d'actions financées à 80 ou 100 % n'ont pas pu voir le jour et/ou ont été reportées.

2. RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025

Pour mémoire, le Compte administratif 2024, adopté en mars 2025, laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de **+ 24 078,31 euros** en fonctionnement ;
- un excédent de **+ 112 776,24 euros** en investissement.

Soit un résultat global sur le total des sections de **+ 136 854,55 euros**.

En ce qui concerne le **Compte administratif prévisionnel 2025**, celui-ci laisserait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

	PRÉVISION résultats 2025	Résultats 2024	PRÉVISION CA 2025
Investiss ^t	- 33 157,37	+ 112 776,24	+ 79 618,87
Fonctionn ^t	+ 21 055,37	+ 24 078,31	+ 45 133,68
Résultats	- 12 102,00	+ 136 854,55	+ 124 752,55

prévisions au 15 décembre 2025

Il convient de noter que l'estimation des résultats prévisionnels reste un exercice complexe au vu des nombreuses subventions mobilisées par la structure, dont certaines sont perçues jusqu'à trois ans après la réalisation de l'opération concernée.

Par ailleurs, les opérations de rattachement des charges et produits ayant lieu en janvier de l'année N+1, d'une part, et une éventuelle décision modificative pouvant impacter le budget jusqu'au 31 janvier de l'année N+1, d'autre part, les présents résultats pourraient être sensiblement affectés.

En effet, si les résultats prévisionnels peuvent changer à la marge, ce n'est pas le cas de la ventilation entre les résultats de la section de fonctionnement et celle d'investissement qui peut fortement évoluer.

Cette donnée sera donc consolidée lors de l'établissement du compte administratif 2025, courant début d'année 2026.

3. ÉTAT DE LA DETTE DU PETR

Au 31 décembre 2025, la dette du PETR est essentiellement liée à la Maison des étudiants en santé (MES). À ce titre, un crédit relais dans l'attente du FCTVA 2021/2022/2023 a été contracté en 2022, pour un montant total de **170 000,00 euros** et dont l'échéance est arrivée en mai 2025.

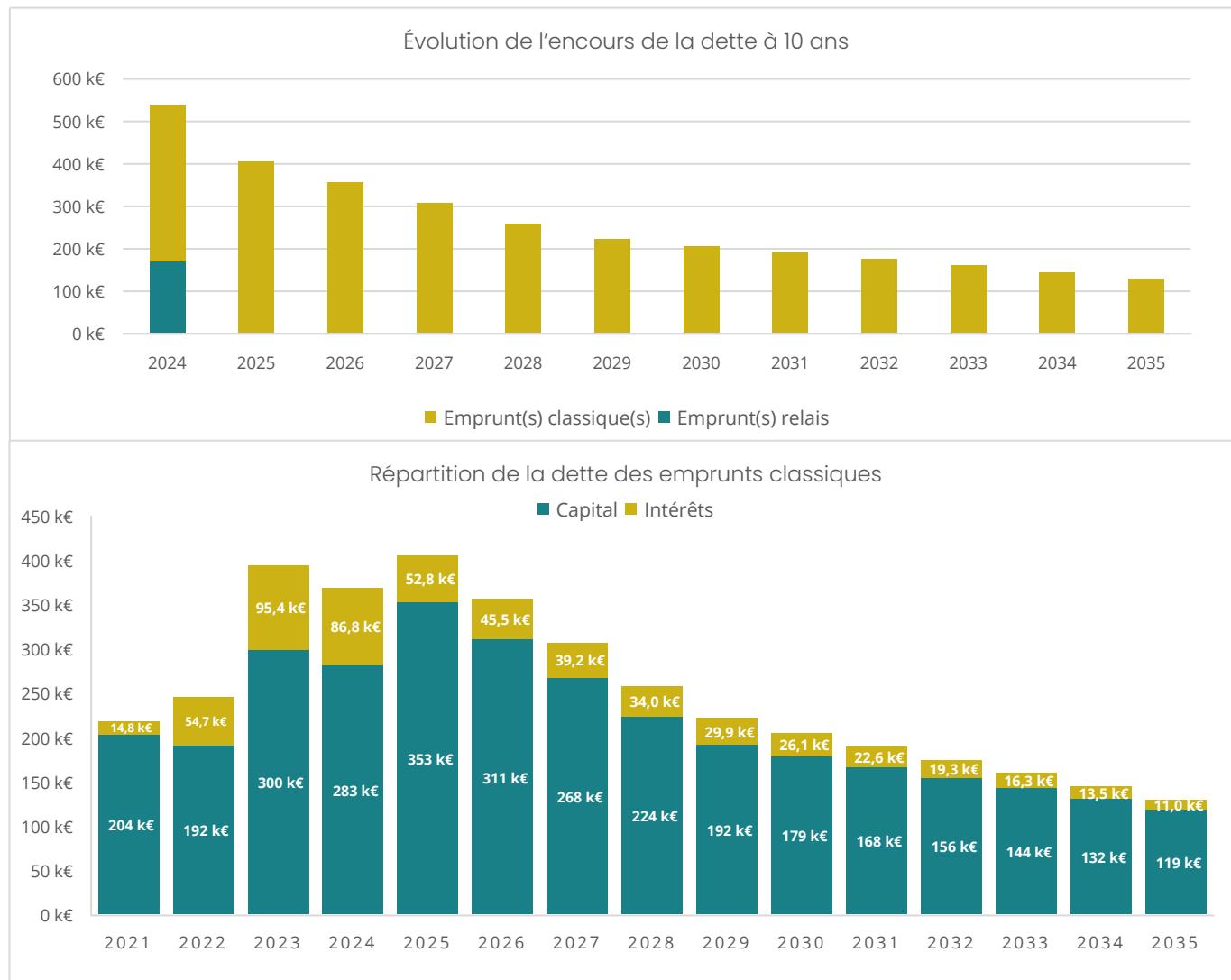
En outre, quatre emprunts classiques sont en cours auprès de la Caisse d'épargne :

- Un emprunt classique à court terme, d'un montant de **100 000,00 euros**, à taux fixe, a été contracté cette année (2025) pour financer le solde du reste à charge des travaux de réhabilitation de la MES, pour 3 ans ;
- Un emprunt classique d'un montant de **123 000,00 euros**, indexé sur le livret A majoré de 0,35 %, a été contracté pour 20 ans en 2023 pour financer une première partie du reste à charge des travaux de réhabilitation de la MES ;

- Un emprunt classique d'un montant de **150 000,00 euros**, indexé sur le Livret A majoré de 0,20 %, a été contracté pour 25 ans en 2020 pour financer les travaux de réhabilitation de la MES ;
- Un emprunt classique d'un montant de **72 000,00 euros**, à taux fixe, a également été contracté en 2020 pour financer divers investissements du PETR (principalement le SCOT), pour 10 ans.

Ainsi, au 31 décembre 2025, **l'encours de la dette s'élève à 405 995,91 euros**, dont **52 754,59 euros d'intérêts**.

Il convient de souligner que, du fait de la revalorisation à la baisse du taux du livret A en 2025, les intérêts des deux emprunts indexés sur ce dernier ont fortement baissé, passant de 102 751,87 euros au 31 décembre 2024 (totaux des intérêts sur la durée de vie complète des emprunts) à 70 654,07 euros au 31 décembre 2025.



CONTACTEZ-NOUS

PAYS AVALONNAIS

contact@avallonnais.fr

03 86 31 61 94

10 rue Pasteur – 89200 Avallon

RETRouvez-NOUS

avallonnais.fr

 [@PaysAvallonnais](#)

Toute l'info locale est sur l'application IntraMuros



Le Pays Avallonnais, partenaire de vos projets